Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle

unicef

REVUE SECTORIELLE EDUCATION 2018

Document de travail

Bujumbura, mars 2019

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de Développement
AS	Année Scolaire
BECEF	Bureau d'Etude du Curriculum de l'Enseignement Fondamental
BPSE	Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Éducation
CEM	Centre d'Enseignement des Métiers
CFP :	Centre de Formation Professionnelle
CGE	Comité de Gestion de l'École
CRIDIS	Centre de Recherche et d'Intervention pour le Développement Individuel et Social
DCE	Direction Communale de l'Enseignement
DGBP	Direction Générale des Bureaux Pédagogiques
DGRH	Direction Générale des Ressources Humaines
DPE	Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	École Fondamentale
ENABEL	Agence Belge de Développement
ENS	École Normale Supérieure
FCE	Fond Commun de l'Éducation
FPSE	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
GSE	Groupe Sectoriel Education
IPA	Institut de Pédagogie Appliquée
MEFP	Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFP	Ministère de la Fonction Publique
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
PATB	Plan d'Action Triennal Budgétisé
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PSDEF	Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation
PTE	Plan Transitoire de l'Education
REC	Ratio Élèves/Classe
REE	Ratio Élèves/Enseignants
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
TTISSA	Teachers Training Initiative For Sub Saharan Africa
UB	Université du Burundi
UNESCO	United Nations for Education, Sciences and Culture Organization

Table des matières

Sigles et abréviations 1
1. Périmètre de la revue 3
2. Contexte de la revue 4
3. Objectifs de la revue 4
4. Méthodologie 5
5. Etat actuel des indicateurs du système 6
5.1. L'accès _____ 6
5.2. L'équité au fondamental _____ 9
5.3. La qualité au fondamental _____ 10
5.4. La Gouvernance _____ 13
6. La question des enseignants 13
6.1. Les enseignants en place à l'école fondamentale _____ 13
6.2. La gestion des enseignants _____ 14
6.3. La formation des enseignants dans l'enseignement supérieur _____ 14
8. Bref rappel des priorités du PSDEF 2012-2020 et du PTE 2018-2020 16
9. Le plan d'action 2018 : actions réalisées et non réalisées 17
9.1. L'extension et le renforcement de l'EMFP _____ 17
9.2. L'amélioration de la gouvernance scolaire _____ 21
9.3. Le financement du PTE _____ 23
9.4. Le suivi/évaluation et la coordination du PTE _____ 25
10. Principaux constats : les avancés et les défis persistants du système 27
10. 1. Les principales avancées du système _____ 27
10. 2. Les principaux défis persistants du système et recommandations _____ 28
10.3. Contraintes et opportunités relevées dans la revue 2017 _____ 29
Annexes 31
Actions réalisées pour le PATB 2018 _____ 32
TDRs de la Revue _____ 38
Plan provisoire de l'aide-mémoire _____ 44

Introduction

Le Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle a déposé une requête de financement auprès du secrétariat du PME pour la mise en œuvre du Plan Transitoire de l'Education (PTE), endossé par les PTF en juillet 2018. Ce PTE vient compléter la mise en œuvre de programmes déjà planifiés et en cours d'exécution par les Ministères ayant l'éducation dans leurs attributions, sur les dotations budgétaires de l'Etat et/ou avec l'appui de ses PTF. Dans ce cadre, l'UNICEF, en sa qualité de chef de file des PTF et en étroite collaboration avec ces derniers, accompagne le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre de ce PTE.

La revue sectorielle qui fera l'objet d'un atelier du 20 au 21 mars 2018, concerne l'exécution du Plan d'Actions Triennal Budgétisé (PATB) 2018-2020, et plus particulièrement le Plan d'Action 2018. Bien entendu, la revue sera une occasion de faire le bilan des indicateurs actuels de scolarisation, afin d'apprécier les progrès réalisés, mais aussi pour identifier les défis et les obstacles qui retardent ou qui sont susceptibles de retarder l'atteinte des objectifs fixés. Aussi, la revue du PA 2018, première année de l'exécution du PTE, permettra de procéder aux premiers ajustements en vue d'assurer une réalisation efficace et efficiente du PTE dans son ensemble, mais aussi d'identifier les axes stratégiques prioritaires éligibles pour le prochain PSE.

1. Périmètre de la revue

La revue concerne :

- L'état actuel des indicateurs par rapport aux objectifs du PSDEF et du PTE. Il s'agit particulièrement des indicateurs d'accès, de qualité, d'équité et de gouvernance. Il faudra focaliser l'attention sur les taux de redoublement, d'achèvement et d'abandons qui marquent une tendance à la hausse.
- L'année de référence pour ces indicateurs est l'AS 2017-2018. Les données de l'AS 2018-2019 ne sont pas encore disponibles, l'année étant en cours.
- L'analyse de l'impact des mesures et actions menées sur ces indicateurs (Cf. gestionnaires du système : DGEF, IGE, Bureaux pédagogiques…)
- L'analyse des actions du PATB 2018-2020, réalisées en 2018. Deux domaines sont concernés : (1) l'Enseignement des Métiers et la Formation Professionnelle et (2) l'Amélioration de la Gouvernance Scolaire
- Les états financiers : identifications d'actions prévues dans le PATB financées et celles non financées. Analyser aussi le niveau de couverture des besoins, les procédures de décaissement, contraintes administratives…
- Identification des points clé à intégrer dans l'aide-mémoire
- Identification de quelques axes stratégiques prioritaires pour le prochain PSE.

2. Contexte de la revue

Les actions réalisées actuellement dans le secteur de l'éducation se réfèrent au Plan Sectoriel pour le Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF 2012-2020). Endossé par le Gouvernement du Burundi et ses partenaires au développement. Ce Plan constitue donc un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation. C'est en référence à ce PSDEF que les ressources sont mobilisées.

L'autre cadre de référence est constitué par le Plan Transitoire de l'Education élaboré au cours de l'année 2017 et remis au mois de mars 2018, lui aussi endossé par le Gouvernement et ses partenaires. Sur base de ce Plan, une requête a été adressée au PME au mois d'août 2018 par le Gouvernement du Burundi. A ce jour, la requête n'a pas encore connu de suite, en raison du fait qu'elle a été revue et la nouvelle version a été déposée en novembre 2018 auprès du PME.

A travers ces deux plans, le Gouvernement du Burundi et ses PTF ont adopté une position commune autour des grandes priorités du système. Il s'agit notamment : (1) de la consolidation des acquis en termes d'accès d'équité, (2) du maintien du plus grand nombre d'enfants jusqu'à la fin du fondamental, (3) de l'amélioration des apprentissages, ainsi que le développement de l'EM et de la FP.

Il faut souligner ici que le contexte économique est loin d'être favorable à la réalisation des actions prévues, en raison de la réduction des appuis financiers (notamment le gel du Fond Commun de l'Education), ainsi que les difficultés budgétaires du pays, qui n'autorisent pas des investissements conséquents dans le secteur au regard des besoins, particulièrement en ce qui concerne la couverture du pays en infrastructures scolaires et en enseignants qualifiés.

3. Objectifs de la revue

Objectif général de la revue :

Etablir un état des lieux sur les principaux indicateurs de scolarisation et faire le bilan de la mise en œuvre des activités du PATB 2018-2020 inscrites au titre de l'année 2018

Objectifs spécifiques

- Evaluer les progrès réalisés au niveau des indicateurs au regard des objectifs du PSDEF et du PTE
- Evaluer les écarts entre les activités prévues et celles réalisées pour le PATB 2018
- Identifier les obstacles et les contraintes qui ont bloqué ou retardé l'exécution des actions prévues
- Analyser l'efficacité et l'efficience des stratégies utilisées pour la mise en œuvre
- Apprécier l'adéquation du cadre organisationnel et institutionnel par rapport aux éléments de contexte socioéconomique

- Analyser l'efficience des montages financiers : couverture des besoins, procédures de décaissement…
- Evaluer les priorités pour le Plan d'Action 2019, au regard du bilan 2018 et des actions prévues dans le PTE.

4. Résultats attendus :

- L'impact des actions réalisées sur l'évolution des indicateurs d'accès et de qualité est analysé et des recommandations pour les améliorer sont formulées
- Les actions réalisées prévues dans le PATB 2018 sont identifiées ainsi que leurs impacts
- Les actions non réalisées sont identifiées ainsi que les raisons explicatives de la non réalisation ou des retards constatés
- La disponibilité et l'efficience des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues sont analysées
- La disponibilité des ressources financières est analysée en particulier au niveau de la couverture des besoins et du rythme des décaissements

4. Méthodologie

Il incombe au MEFTP la préparation des outils qui serviront à la revue. Il s'agit :

- Des TDRs de la revue, tels qu'acceptés par le Ministère et les partenaires
- Le présent document de travail qui comprend l'état actuel des indicateurs d'accès et de qualité, ainsi que des suggestions de recommandations au regard des situations constatées au cours de la récolte de données.
- Le présent document de travail comprend aussi d'autres informations, telles que les actions réalisées et celles non réalisées pour le PATB 2018, ainsi que des obstacles identifiés.
- Le document comprend également des considérations sur les processus financiers
- Une matrice a été confectionnée et a été utilisée pour la récolte des données auprès des cadres en charge de la mise en œuvre des actions prévues : elle a servi à inventorier les actions réalisées et celles non réalisées et les contraintes. La matrice remplie figure en annexe.
- Des notes brèves pour orienter les débats par thématique seront élaborées
- Pour la conduite de l'atelier, Cf. TDRs en annexe.

Les TDRs ainsi que le draft du présent document de travail ont été envoyés préalablement aux cadres du BPSE et aux partenaires pour des amendements éventuels conformément au calendrier convenu avec l'UNICEF

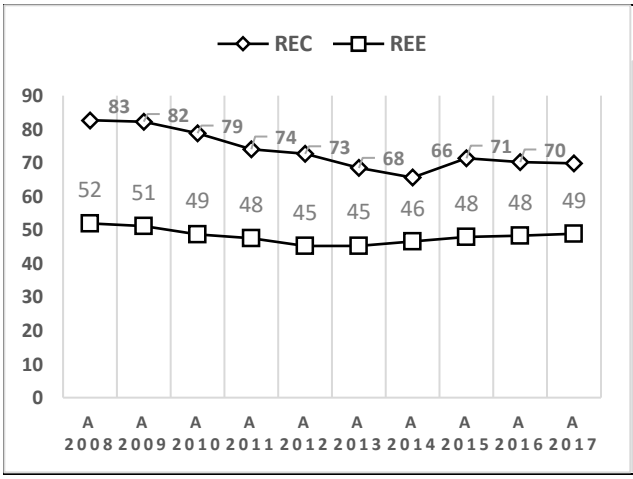
5. Etat actuel des indicateurs du système

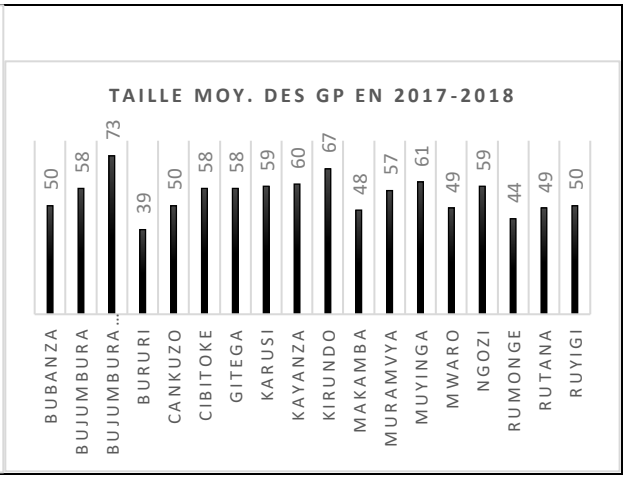
5.1. L'accès

C'est au niveau du **préscolaire** que la progression des indicateurs d'accès est plus lente. En effet, le PSDEF prévoyait un effectif au préscolaire de 254 000 en 2015, et de 510 780 en 2020. Avec l'année scolaire 2017-2018, l'annuaire fait état d'un effectif de seulement 107 590, dont 62% dans les écoles maternelles publiques et 22% dans le privé. Le reste, soit près de 16% étaient scolarisés dans les structures communautaires. La parité F/G au préscolaire était de 1.02 en 2017-2018.

Au fondamental, de manière générale, les indicateurs d'accès enregistrés en 2017/2018 ne sont pas éloignés des prévisions. Ce qu'il faut souligner surtout, c'est la persistance de disparités régionales. En effet, le TBS au fondamental est d'en moyenne 113% en 2017-2018 pour l'ensemble du pays, avec un minimum de 94,8% à Ruyigi, et un maximum de 151% à Rutana. Il en est de même du TNS qui est de 86,3% en moyenne, mais avec un minimum de 73,5% à Ruyigi, et un maximum de 117 à Bubanza. Il en est de même pour les autres indicateurs, notamment le taux d'achèvement, le taux d'abandon évoqués plus loin…Dans au moins 7 provinces sur les 18, le TBS dépasse 120%, ce qui signifie que l'école fondamentale est fréquentée par beaucoup d'enfants qui ont dépassé l'âge normal pour les classes qu'ils fréquentent.

Il importe de souligner ici qu'en ce qui concerne l'offre de scolarisation, il est manifeste que le pays peine à soutenir le rythme d'accroissement de la demande. On est encore loin d'atteindre le REC de 50 projeté dans le PSDEF pour 2020. Il faut garder à l'esprit que la massification des classes est un obstacle à la qualité. De fait, comme souligné plus loin, les taux de redoublement et d'abandons sont effectivement de loin plus importants dans le premier cycle, qui connaît les ratio élèves/classe et élèves/enseignant les plus élevés. Le graphique ci-dessous indique la situation des ratios de 2008 à 2017. Le graphique de droite indique les disparités au niveau de la taille des groupes pédagogiques. Du point de vue pédagogique, le REE de 50 prévu dans le PSDEF comme objectif en 2020 devrait être considéré comme une étape dans le processus de sa réduction, car ce ratio est encore très élevé en particulier pour le premier cycle.





Il faut souligner ici que les ratio élèves/classe dans le premier cycle du fondamental sont nettement plus élevés que la moyenne de tous les cycles qui est de 70, et les disparités entre les provinces sont encore plus importantes. Ce ratio est de 130 à Kirundo et de 133 à Muyinga et 140 en Mairie de Bujumbura en 1ère année. On s'imagine facilement les difficultés qu'éprouvent les enseignants à faire acquérir des compétences aux élèves dans de telles conditions. La taille de ce ratio est fort probablement à l'origine de la détérioration des indicateurs d'efficacité tels que le taux de redoublement, d'abandon et d'achèvement.

Tableau 1 : Ratio Elèves/classe dans le 1er cycle par province en 2017-2018

Province	1ère année	2ème année	Moyenne
BUBANZA	97	85	91
BUJUMBURA	99	95	97
BUJA MAIRIE	140	144	142
BURURI	52	48	50
CANKUZO	86	74	80
CIBITOKE	106	87	97
GITEGA	97	92	95
KARUSI	97	92	95
KAYANZA	114	101	108
KIRUNDO	130	116	123
MAKAMBA	84	74	79
MURAMVYA	118	106	112
MUYINGA	133	107	120
MWARO	99	90	95
NGOZI	114	102	108
RUMONGE	74	63	69
RUTANA	90	72	81
RUYIGI	84	72	78
Ensemble	**99**	**87**	**93**

Pour **le post-fondamental général et pédagogique**, les effectifs sont restés en général stable. En effet, on enregistre un écart de 2% par rapport aux effectifs de 2010. Il faut bien entendu garder à l'esprit que jusqu'en 2013-2014, les effectifs des élèves de la 7ème à la 9ème figuraient dans les effectifs du secondaire. Par contre, les effectifs de **l'enseignement post-fondamental technique** (A2) ont pratiquement triplé entre 2010 et 2017, ils sont passés de 11 797 à 34 627 pour le public. En 2017-2018, les effectifs totaux dans l'enseignement technique s'élevaient à 68 831, dont près de 50% dans le privé. C'est une tendance positive qui indique l'engouement pour l'enseignement technique chez les élèves.

Pour ce qui concerne **l'enseignement supérieur**, il n'existe pas de structure chargée de récolter et de diffuser les données relatives à l'enseignement supérieur. L'évaluation des institutions privées déjà terminée et celle des institutions publiques en cours va permettre de faire une compilation de données, tout au moins en ce qui concerne les effectifs, les enseignants et les filières organisées.

En 2015, le TBS de scolarisation au supérieur était estimé à 4% en 2015, contre une moyenne de 5% pour l'EAC et 29% dans le monde. Les effectifs de l'enseignement supérieur étaient estimés déjà à 36 766 en 2012, dont près de 58% dans le privé et 33% de filles[1]. L'enseignement supérieur privé s'est développé très rapidement à partir de 2006-2007 et continue encore aujourd'hui de s'étendre[2]. En 2018, le pays comptait 42 institutions d'enseignement supérieur dont 7 publics En 2012, on recensait 31 institutions dont 24 privées (prévision PSDEF dans le privé en 2020 : 53%).

L'enseignement supérieur connait aussi un développement important en ce qui concerne les offres de formation. En sus de ceux organisés dans le privé, l'Université du Burundi vient d'ouvrir 11 mastères en 2017-2018 ainsi que l'Ecole Doctorale, qui est en phase de recrutement de la seconde promotion.

[1] Cf. Annuaire enseignement supérieur 2011-2012. Cette proportion de 58% dans le privé est aujourd'hui largement dépassée.
[2] Cf. Rapports CNES

5.2. L'équité au fondamental

La première situation inéquitable pour les élèves et les enseignants concerne le temps scolaire. En effet, jusqu'à l'année scolaire 2017-2018, près de 56% des groupes pédagogiques restent soumis à la double vacation, dont 6% en double vacation avec un seul enseignant, qui est donc obligé de prester deux fois plus de temps que les autres. On est encore loin des prévisions du PSDEF : 41% de GP en DV en 2015, et 20% en 2020[3]. Il est peu probable que l'écart entre la situation actuelle et l'objectif PSDEF soit comblé dans un délai de 2 années scolaires. On note bien évidemment de fortes disparités selon les provinces et communes, selon la disponibilité des salles de classe. Les classes du premier cycle enregistrent les plus forts taux de double vacation et les groupes pédagogiques les plus nombreuses. C'est probablement une des raisons qui expliquent les taux de redoublement plus élevés dans ces classes (près de 32% en 2017-2018).

Une proposition d'allongement de l'année scolaire de 28 à 37 semaines[4] était en discussion au moment de la rédaction du PTE. Elle a été mise en place à la rentrée scolaire 2018-2019, elle permettra une première augmentation significative du temps scolaire annuel de 490 à 648[5] heures. Les décisions prises à ce sujet concernent le raccourcissement de la période des vacances et l'allongement de l'horaire journalier. Il est à noter que *l'ordonnance n°620/Cab. Min/448 du 02/04/2012* fixait annuellement le temps scolaire à 950 heures pour le cycle 3 et 855 heures pour les cycles 1 et 2 sur une année de 38 semaines. Cette ordonnance n'a cependant pas été appliquée. Bien entendu, le maintien des taux de DV à un niveau élevé entrave la réalisation de cet objectif d'augmentation du temps scolaire.

La seconde question concernant l'équité est relative à la scolarisation des filles. A ce niveau, l'objectif du PSDEF est déjà atteint. La parité est déjà atteinte (parité de 1) au niveau du fondamental. Elle est de 1,02 pour le préscolaire. On constate par ailleurs un autre changement dans la scolarisation des filles : le taux d'achèvement des trois premiers cycles du fondamental est de 63,8% pour les filles, et 55,6% pour les garçons, soit un écart de 8%. Cependant, la raison explicative de cet écart en faveur des filles pourrait ne pas être positive. L'hypothèse la plus probable est la capacité des garçons à « se libérer » ou à être « autorisés à se libérer », pour gagner de l'argent en dehors ou loin des familles.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants à besoins spéciaux, le Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle a pris l'option d'inscrire le principe d'inclusion dans le système. Pour cela, certaines écoles ont été choisies pour servir d'expérimentation (ECOFO Kanyosha III, ECOFO Foréami à Buyenzi, le lycée Notre Dame de la Sagesse de Gitega…Il nous a été donné l'occasion de visiter ces écoles au cours de la rédaction du PTE : le constat a été que ces établissements souffrent d'un déficit d'enseignants qualifiés pour la prise en charge des enfants à besoins spéciaux, une des raisons étant le manque de formation initiale ou continue dans la prise en charge de ces enfants, mais aussi d'un déficit sérieux d'outils d'enseignement pour

[3] PSDEF 2012-2020. Indicateurs de base/matrice de suivi, p.4.
[4] L'année scolaire sera de 40 semaines, 3 semaines sont réservées à l'organisation de révisions et d'évaluations.
[5] Soit 17,5 heures hebdomadaires à raison de 7 séances de 30 mn par jour sur une semaine de 5 jours.

certains types de handicapés : les sourds muets et les aveugles en particulier. Il a aussi été constaté que les infrastructures scolaires ne sont pas encore adaptées à l'inclusion (accès, toilettes, espaces de jeu…)

Il sied de rappeler ici que l'inclusion figure parmi les priorités de l'ODD 4, ce qui signifie qu'elle doit être tenue en compte dans les processus de scolarisation. Le Burundi doit faire davantage d'efforts pour la mise en œuvre de l'inclusion. En effet, en 2016-2017, près de 26 000 enfants handicapés étaient scolarisés au fondamental, soit un taux de scolarisation de seulement 10% (contre une moyenne nationale de 113%), si on se réfère aux effectifs théoriques des enfants handicapés de 3 à 12 ans[6]. Signalons aussi qu'une étude sur les enfants hors de l'école est programmée dans le PATB 2018 avec l'appui de l'UNICEF, mais n'a pas encore été réalisée.

5.3. La qualité au fondamental

- **Le taux de redoublement**

Le taux de redoublement de 27,7% enregistré au fondamental en 2017-2018 est alarmant et permet difficilement d'envisager l'atteinte de l'objectif du PSDEF fixé à 10% pour 2020. En 2016, ce taux était de 24,07% au Burundi, contre une moyenne de 9% pour les autres pays de l'EAC[7]. On constate par ailleurs que le taux de redoublement est plus élevé dans le premier cycle : 32% en première et en deuxième année, contre 20,7% en 6ème. Pourtant, durant la période 2011-2015, le redoublement avait marqué une tendance à la baisse, puisqu'il est passé de 33,4% en 2011-2012 à 22,3% en 2014-2015, en raison des campagnes soutenues menées dans les établissements scolaires. Campagnes pratiquement gelées depuis le gel du Fond Commun de l'Education.

Tableau 2 : Projection des taux de redoublement de 2012 à 2025[8]

Cycles	2012	2016	2020	2025
Cycle 1	36,20%	25,00%	17,20%	7,50%
Cycle 2	32,50%	19,30%	14,10%	7,50%
Cycle 3	41,90%	18,00%	12,70%	6,00%
Cycle 4	25,70%	14,40%	7,70%	3,80%
Moyenne	**34,08%**	**19,18%**	**12,93%**	**6,20%**

La lutte contre le redoublement doit rester une priorité, et devra aussi figurer dans le prochain PSE. En effet, on s'imagine difficilement ce taux baisser de 27 à 10% en deux années scolaires. Un taux de redoublement aussi élevé coûte trop cher à l'Etat, puisque ces redoublants consomment deux fois les budgets, ce qui représente chaque année un manque à gagner de près de 75 milliards de Fbu. (Cf. Coût de scolarisation d'un élève du fondamental multiplié par l'effectif des redoublants). Il serait par ailleurs judicieux de mener une étude sur la rentabilité du

[6] Projections à partir des effectifs d'enfants handicapés recensés en 2008 (RGPH 2008)
[7] Statistiques UNESCO 2016
[8] PTE-Burundi, p.28. Cf. Indicateurs de suivi du PSDEF – BPSE/MEESRS et modèle de simulation

redoublement en termes d'acquisitions chez les élèves qui le subissent. (Le redoublement augmente-t-il les résultats scolaires ? Et à quel niveau ?).

- **Le taux d'abandon**

C'est l'autre indicateur qui reste élevé malgré une baisse enregistré entre 2015-2016 et 2016-2017 (respectivement 15 et 12% pour l'ensemble du fondamental). Aux trois premiers cycles, il s'élève à 16% en 2017-2018, avec un maximum de 20% à Ruyigi. Au cycle 4, ce taux est d'en moyenne 10% avec des taux très élevés à Karusi (32,5%), à Ngozi et Kayanza (24%) et à Ruyigi (21%). Ce taux d'abandon est encore plus élevé en 1ère année : 21%.

Les cadres de la Direction Générale de l'Enseignement Fondamental ont réalisé une descente dans les établissements scolaires, dans 8 provinces scolaires, aux mois de Mai/Juin 2018, pour évaluer l'ampleur du phénomène et pour s'enquérir des causes. Les enquêteurs ont relevé au total 83 578 élèves ayant abandonné l'école. Les raisons identifiées sont essentiellement les suivantes[9] :

- Dans les provinces frontalières, beaucoup d'enfants passent en Tanzanie pour gagner de l'argent, pour des travaux dans les champs, en particulier la culture du tabac
- Les enquêteurs ont relevé aussi des abandons saisonniers : des enfants qui quittent l'école pendant certaines périodes culturales : repiquage ou récolte du riz par exemple
- D'autres quittent l'école pour être utilisés dans les carrières (mines d'or dans Muyinga, Cibitoke et Bubanza)
- La faim : il a été constaté que les cantines scolaires contribuent à maintenir les élèves à l'école. Il semble que le niveau d'assiduité diminue en cas de rupture de stocks de nourriture
- Le désintéressement des études expliqué par le chômage des « certifiés » du fondamental

Ces raisons correspondent tout à fait à celles relevées lors de l'étude sur les risques et vulnérabilités, réalisée dans le cadre de la préparation du PTE[10]. Il est manifeste que les abandons ont un lien direct avec la situation de pauvreté des parents, qui les met dans une situation telle que la scolarisation de leurs enfants cesse d'être une priorité, face aux urgences liées à la pauvreté et à la nécessité brulante de gagner un peu d'argent. Il faut ici garder à l'esprit que les abandons s'ajoutent aux autres faits de non assiduité à savoir les absences et les interruptions. Il est prévu dans le PTE et le PATB 2018-2020 des actions relatives à la gestion de l'assiduité, notamment par l'immatriculation des élèves dans le cadre des activités du SIGE. Il n'y a pas encore d'activité réalisée dans ce cadre précis en 2018, le SIGE étant actuellement dans une phase d'installation.

Face à une telle situation, les simples opérations de sensibilisation ne suffiront malheureusement pas à éradiquer les abandons, les interruptions et les absences à l'école. Seule une politique

[9] Rapport de mission du 28/5 au 1/6/2018 et du 10 au 15/6/2018 des cadres de la DGEFFPF

[10] UNICEF/Le VIF du SUJET : *Etude des risques et des vulnérabilités du système éducatif au Burundi*. Réalisée par Joseph Ndayisaba et François Robert, Bujumbura, Novembre 2017.

volontariste d'éradication de la faim et de la pauvreté réduira fortement ces phénomènes. L'autre problème difficile à résoudre est celui de la référence « à *l'inutilité de la scolarisation* », évoquée dans toutes les provinces visitées par la commission citée ci-dessus, pour expliquer le peu d'assiduité et les abandons. Cette raison est « inspirée » aux enfants et aux parents par le chômage des détenteurs du certificat de 9ème. La pression est par ailleurs tellement forte que le Ministère aura du mal à appliquer le taux d'accès au post-fondamental projeté dans le PSDEF à 27% en 2020. En 2017-2018 déjà, le taux de transition vers le post-fondamental s'est élevé à 62% (sur 89 717 élèves qui ont passé l'examen de 9ème.)

Une des solutions ici c'est probablement le développement des EM et des CFP. Il faudrait s'acheminer vers l'intégration de ces écoles aux écoles fondamentales, pour faciliter la fluidité vers ces structures d'apprentissage. Cependant, il y a tout une politique à mettre en place, à commencer par les cadres légaux, la formation des enseignants, la mise en place de structures financières souples à même de prendre en charge les lauréats…la mise en place de cadres légaux visant à encourager le secteur privé à investir dans ces écoles…Il s'agit d'un axe stratégique qui doit rester prioritaire et qu'il faudra intégrer aussi dans le prochain PSE, mais aussi renforcer dans le cadre du PATB sous analyse.

- **Le taux d'achèvement**

C'est un autre indicateur de qualité encore largement inférieur aux ambitions des gestionnaires du système. Le PSDEF prévoit un taux d'achèvement en 6ème année de 78% en 2015, et 94% en 2020. En 2017-2018, le taux d'achèvement pour les trois premiers cycles du fondamental s'élevait à 59,7%. Il était de 64% en 2015-2016, soit 14% en dessous du taux prévu dans le PSDEF[11]. Ce taux actuel de près de 60% signifie que près de 40% d'une cohorte d'élèves n'achèvent pas les trois cycles : redoublent, abandonnent ou interrompent leur scolarisation. C'est aussi un indicateur qui affiche de fortes disparités entre les provinces scolaires : le taux d'achèvement pour la même année s'élevait à 39% à Kirundo, à 44% à Ruyigi, à 83% à Bubanza, et à 111% en mairie de Bujumbura. Le niveau bas de cet indicateur signifie aussi que l'objectif clé de l'école fondamentale est encore loin d'être atteint, à savoir la pleine scolarisation des différentes cohortes jusqu'en 9ème.

Tableau 3 : état des indicateurs au fondamental en 2017-2018 et les prévisions du PSDEF

Indicateurs	Prévision PSDEF 2020	Situation en 2017-2018
Taux de redoublement Cycles 1-2-3	10%	27,7%
Taux de redoublement Cycle 4	8%	21%
Taux d'abandon Cycles 1-2-3		12%
Taux d'abandon Cycle 4		10%
Taux d'achèvement (6ème)	94%	59,7%
Taux de promotion vers le post-fondamental	27%	62%
Ratio Elèves/Classe	50	70
Groupes pédagogiques en double vacation	20%	56%
Taille Groupe pédagogique	50	56

[11] BPSE, Indicateurs sur l'enseignement au Burundi, 2017-2018.

5.4. La Gouvernance

Plusieurs actions concernant l'amélioration de la gouvernance scolaire ont été intégrées dans le PTE et le PATB 2018-2020. Il faut ici souligner que plusieurs textes légaux ont été promulgués en 2017 et 2018, textes visant justement l'amélioration de la gestion du système. On peut citer ici le Décret No 100/122 du 25 août 2018 portant missions et organisation du Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle, qui renforce la déconcentration des structures de gestion, et par ricochet, favorise les actions d'encadrement de proximité, un axe stratégique du PSDEF et du PTE.

On peut citer aussi les différentes ordonnances mettant en place des structures de gestion de certaines questions clé du système à savoir les évaluations des acquis scolaires, l'évaluation de la réforme du fondamental, la confection d'une Politique Enseignante…Pour une gestion efficiente du système, il faut ici aussi souligner les efforts consentis par le Ministère, à travers le BPSE, pour la récolte de données scolaires fiables et la mise en place du S.I.G.E, ainsi que la pertinence du renforcement de l'encadrement de proximité des établissements scolaires.

6. La question des enseignants

L'un des axes importants du PTE est la disponibilité des enseignants en nombre suffisant dans les écoles. Deux actions phares figurent dans le PTE[12] : (1) poursuivre les mesures d'optimisation de l'utilisation des enseignants actuellement en activité (redéploiement des enseignants en surplus dans les écoles et dans les administrations), (2) recruter, former des enseignants et les affecter dans les écoles qui sont en situation critique (enseignants en double vacation, écoles avec des ratio élèves/enseignant élevés). Il est proposé, tout à fait logiquement, de prioriser les classes du premier cycle, au regard des indicateurs d'accès dans ce cycle. L'objectif principal de ces actions est de réduire les fortes disparités constatées entre les provinces mais aussi entre les communes d'une même province.

6.1. Les enseignants en place à l'école fondamentale

Le système éducatif burundais et à tous les cycles du fondamental, connaît des profils très diversifiés au niveau des formations initiales des enseignants. En 2016, on recensait près de 27 profils différents d'enseignants. Des mesures ont été prises pour réduire ces diversités de profils. Depuis l'année scolaire 2016-2017, seuls les détenteurs d'une qualification pédagogique sont autorisés à enseigner. Pour ceux n'ayant pas cette qualification, une formation de 6 mois a été ouverte à l'ENS depuis l'année académique 2018-2019. L'uniformisation des formations a aussi été réalisée à travers l'élaboration des référentiels de formation avec l'appui de l'UNESCO (validés en 2017), mais malheureusement non encore intégrés dans les offres de formation des

[12] PTE p.15.

enseignants. Les enseignants des trois premiers cycles du fondamental sont maintenant formés au sein des sections pédagogiques du post-fondamental.

6.2. La gestion des enseignants

En sus de leur qualification, la question des enseignants se pose aussi au niveau de leur répartition sur le territoire et de leurs conditions de vie et de travail. Afin de réduire les fortes disparités dans leurs affectations, une politique volontariste de redéploiement des enseignants vers des zones en déficit est mise en œuvre pratiquement depuis la rentrée 2016. Le travail a été confié à une Commission au sein de laquelle siège des représentants syndicaux. L'opération de redéploiement effectuée en 2018 a permis de réaffecter 4 761 enseignants « debout » et ceux affectés à des tâches administratives.

La question des conditions de vie et de travail des enseignants est aussi en cours d'analyse, et doit aboutir à l'élaboration d'une **Politique Enseignante**. Une commission nommée par Ordonnance par les Ministres de tutelle au mois d'août 2018 est à pied d'œuvre. Le premier draft de la Politique Enseignante est déjà terminé. Les réflexions ont été alimentées par une étude sur la Question Enseignante réalisée en 2012 par un centre de recherche de la FPSE, le CRIDIS et revue et mise à jour par une équipe d'experts en 2017.

Aussi, une étude sur les conditions de motivation des enseignants a été réalisée et déposée en décembre 2018. Une autre est prévue relative à la Politique Nationale de Certification. Ces études alimenteront la mise en place d'une politique cohérente et documentée pour la gestion des enseignants. Toutes ces études ont été appuyées financièrement par l'UNESCO. Soulignons ici qu'une politique nationale de certification n'est pas nécessaire seulement pour les enseignants, mais aussi pour les autres métiers, en particulier ceux qui sont concernés par l'EMFP, afin de valoriser les compétences acquises en dehors des circuits scolaires classiques.

6.3. La formation des enseignants dans l'enseignement supérieur

Lors d'un atelier de réflexion sur *l'amélioration de la qualité de la formation initiale des enseignants des cycles fondamental et post-fondamental*, tenu les 26 et 27 février 2019, il a été constaté un manque de dialogue entre les institutions de formation initiale des enseignants dans les structures de l'enseignement supérieur (ENS, IPA, FPSE, IEPS) et les structures en charge de la gestion et du suivi des programmes au fondamental et au post-fondamental. Le résultat est que les offres de formation actuellement appliqués aux futurs enseignants ne tiennent pas compte des exigences pédagogiques et didactiques. Il est vrai que la réforme BMD a eu lieu en 2014-2015, deux années après le fondamental, et le curriculum du fondamental n'était pas encore définitivement fixé. Aussi, les référentiels de formation n'ont été confectionnés et adoptés que beaucoup plus tard, en 2017.

Les nouvelles approches pédagogiques comme l'approche par compétences, la pédagogie d'intégration, la pédagogie des grands groupes, la scolarisation inclusive…ne sont pas tenus en

compte dans la préparation des enseignants. Pour les contenus, l'approche par domaine ne correspond pas à l'approche en binôme toujours en vigueur dans les institutions de formation. Ceci ne peut pas manquer d'avoir un impact sur la qualité des enseignements, compte tenu du fait que les capacités de formation continue des enseignants est assez faible pour combler les lacunes. A l'issu de l'atelier, deux recommandations ont été formulées à savoir la mise en place par Ordonnance de deux commissions de niveau national, la première chargée de **définir une politique nationale de formation continue des enseignants**, et la seconde chargée **d'harmoniser les offres de formation des institutions de formation des enseignants avec le curriculum du fondamental**. Ces questions relatives à la formation initiale et continue des enseignants sont fondamentales et devraient figurer en bonne place dans le prochain PSE.

8. Bref rappel des priorités du PSDEF 2012-2020 et du PTE 2018-2020

Il existe une cohérence entre les axes prioritaires du PSDEF 2012-2020, les actions prévues dans le PTE et le PATB 2018-2020. En effet, les axes du PSDEF peuvent se résumer ainsi :

- L'accès au cycle 4 du fondamental sans sélection. C'est-à-dire l'enseignement de base sur 9 ans. Mesure en vigueur depuis 2014.
- La réduction du redoublement, repris dans le PTE et le PATB 2018-2020. Le taux de redoublement est resté très élevé malgré une inflexion entre 2011 et 2015
- Le développement d'évaluations standardisées est prévu aussi dans le PATB 2018-2020. Un bureau spécialisé pour les évaluations a été mise en place par le Décret No 100/44 du 9 mars 2010 portant réorganisation de l'enseignement primaire et secondaire. Récemment en 2018 des ordonnances ont mis en place deux Commissions, une pour l'évaluation PASEC 2019, et une autre pour les évaluations standardisées des acquis scolaires. Avant cette date, le bureau cité ci-dessus s'occupait essentiellement de la gestion des examens nationaux
- Le développement d'une politique de redéploiement des enseignants, opération exécutée de manière régulière depuis l'A.S. 2015-2016.
- La réduction de la double vacation, qui occasionne une situation inéquitable au niveau du temps d'apprentissage. Cet objectif a aussi été repris dans le PTE et le PATB 2018-2020. Malheureusement cet objectif est assez difficile à atteindre en raison de l'accroissement de la demande scolaire qui n'est pas corrélé avec les ressources en salles de classes et en enseignants

Comme indiqué ci-dessus, plusieurs objectifs du PSDEF ont été repris dans le PTE ou sont complémentaires. En gros, le PTE a centré ses objectifs sur :

- La promotion de la qualité au fondamental, notamment par la réduction du redoublement et l'amélioration de l'apprentissage de la lecture
- L'amélioration de la récolte et de la gestion des données (Cf. S.I.G.E.)
- La promotion de l'équité, notamment par, l'augmentation du temps scolaire, la réduction de la double vacation, et la promotion de l'inclusion scolaire
- Le développement de l'enseignement des métiers et à la formation professionnelle, par l'expansion des effectifs et l'amélioration de la gestion de ce secteur
- Le renforcement de la résilience du système par : la réduction de l'impact des aléas climatiques, la réduction des interruptions de scolarisation, la promotion des cantines scolaires
- L'amélioration de la gouvernance et du pilotage du secteur, particulièrement par la promotion d'un encadrement de proximité des enseignants
- Préparation du plan sectoriel de l'éducation d'après le PTE.

9. Le plan d'action 2018 : actions réalisées et non réalisées[13]

9.1. L'extension et le renforcement de l'EMFP

- **Etat des lieux de l'EMFP**

L'option consignée dans le PTE ainsi que dans le PSDEF est d'articuler l'enseignement fondamental à l'enseignement des métiers et à la formation professionnelle[14]. Le gouvernement en a fait une priorité, « *d'une part pour offrir des solutions de formation à une partie des jeunes burundais qui ne poursuivront pas des études au niveau post fondamental, et d'autre part pour former une main d'œuvre qualifiée capable d'accompagner le développement économique du pays* »

- ✓ **L'instabilité du secteur**

Le grand problème pour ce secteur de formation est l'instabilité en particulier pour ce qui concerne la tutelle. Ce secteur d'enseignement vient de changer de tutelle trois fois en 5 ans. Il s'avère donc nécessaire de doter ce secteur d'un texte réglementaire définissant ses missions et surtout **sa position dans la nomenclature scolaire burundais**. Ce secteur de formation doit-il constituer un prolongement naturel du fondamental ou doit-il rester une entité indépendante ? La confection d'un texte régissant ce secteur est par ailleurs prévue dans le PATB 2018. La Direction Générale de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle a déjà transmis des propositions au Cabinet du Ministre. On peut donc espérer que la question des textes régissant ce secteur est en cours de résolution.

- ✓ **Le niveau d'accès dans l'EMFP**

En 2017, le Burundi comptait 218 CEM dont 120 construits en 2016 grâce au FONIC et sont destinés uniquement à la filière agriculture et élevage. 77 CEM, soit 35% des centres, relèvent du secteur privé. Pour l'ensemble des centres, la filière agriculture et élevage est majoritaire (133 CEM), suivie de la couture (94 CEM) puis à égalité de la menuiserie et de la maçonnerie (proposées chacune dans 60 CEM). Les autres filières[15] sont offertes dans beaucoup moins de centres. Les CFP quant à eux sont au nombre de 10, répartis dans 7 provinces. En 2018, chaque commune était donc dotée d'au moins un CEM. Les priorités relevées dans le PATB 2018-2020 concernent l'équipement des centres (Cf. les 120 nouveaux centres construits en 2017), leur dotation en enseignants ainsi que l'amélioration de leur fonctionnement[16].

Il faut souligner ici que le parc de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle, nonobstant son accroissement depuis 2012 et les efforts fournis en 2017 pour accroitre leur

[13] Cf. Détails des réalisations dans le tableau en annexe.
[14] Cf. PTE p.18.
[15] Soudure, mécanique, électricité, TIC et hôtellerie.
[16] PTE p.41

capacité d'accueil, est encore très réduit pour servir d'alternative aux élèves n'accédant pas au post-fondamental. A ce niveau, il convient de souligner que le système est en train de vivre une contradiction avec un objectif très important de l'école fondamentale : former un enfant capable de se prendre en charge à l'issue de sa formation[17]. En 2015-2016, on comptait 47 684 élèves en 9ème, dans le public et le privé. En 2017-2018, près du double, soit 89 717 élèves, ont passé l'examen national de 9ème, et 62% ont été promus, ce qui représente un effectif de près de 55 600 élèves qui sont passé au post-fondamental. Les autres, près de 34 000 sont supposés avoir achevé leur scolarité, effectifs auxquels il faut ajouter ceux qui quittent prématurément le fondamental, et qui sont éligibles aux formations dans les CEM.

- **Les objectifs du PSDEF et du PTE pour le secteur**

Rappelons que l'objectif du PSDEF est de laisser entrer au post-fondamental 27% des effectifs de 9ème en 2020. Aussi, le PTE projette pour 2020 près de 12 000 nouveaux entrants dans les CEM et CFP. Ce qui signifie que cette formation alternative est encore loin de correspondre aux besoins. Il y a ici un conflit d'objectif : le Gouvernement veut scolariser tous les enfants en âge de l'être jusqu'en 9ème, les parents et les élèves n'acceptent pas encore que la 9ème constitue un « terminus » du parcours scolaire pour ceux qui ne réussissent pas l'examen de 9ème. D'autre part, « l'enseignement des métiers » n'est pas vraiment considéré par les élèves et les parents comme une preuve de succès en matière de scolarisation. En réalité, le parcours classique « primaire-secondaire-université » sert encore de « modèle ». On peut espérer que l'évaluation du fondamental en cours permettra d'apprécier l'impact de cette perception.

Tableau 4 : modèle de simulation des effectifs dans les CEM et CFP[18] :

Effectifs (publics et privés)	2016	2018	2019	2020	2025
CEM	3989	4880	5 326	5 772	8 000
CFP-nouveaux entrants en 1ère du 1er palier	5 228	5 264	6455	7 383	16 334

Il convient de signaler ici une difficulté constatée lors de la récolte des données pour la rédaction du présent document. La difficulté concerne la récolte des données dans les EM et CFP : le BPSE ne le faisait pas[19], pour la simple raison que ce secteur d'enseignement était jusque récemment géré au niveau du Ministère de la Fonction Publique. Cette lacune va être levée, maintenant que l'EM et la FP sont gérés par le Ministère ayant l'Education dans ses attributions. Le même problème se pose par ailleurs au niveau des données de l'enseignement supérieur, qui ne dispose pas de service en charge de ce travail indispensable de récolte et de diffusion des données…Cette tâche ne figure pas dans les missions de la CNES, et le Ministère de l'Enseignement Supérieur ne

[17] On peut se référer ici au Discours du Chef de l'Etat à Ngozi en 2010, dans lequel il a justifié la réforme qui allait être mise en place par le souci de rendre les jeunes lauréats de l'Ecole Fondamentale capables de gagner leur vie grâce aux compétences acquises. Il serait illusoire de croire que seuls les cours d'entreprenariat puissent armer les jeunes contre le chômage.

[18] PTE, p.42

[19] Les annuaires du BPSE rapportent les données du préscolaire, du fondamental, du post-fondamental et de l'enseignement technique A2.

dispose pas d'un Bureau de Planification à l'instar de celui du Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle. Il s'agit ici d'une lacune qu'il faudrait combler rapidement. Il est souhaitable que les données relatives à la scolarisation à tous les niveaux et dans tous les secteurs (notamment celui de la santé) soient centralisées dans une même base de données, pour en faciliter l'accès aux utilisateurs. Cette centralisation des données sur la scolarisation devrait constituer une des tâches du SIGE.

- **Les actions prévues dans le PATB 2018**

Il est prévu dans le PTE un travail d'analyse sociologique sur les représentations de l'orientation professionnelle, afin d'ouvrir des pistes pour la valorisation de ce secteur. Une étude a en effet été réalisée en 2014 dans différentes régions du pays[20], avec l'appui financier de la CTB. Il n'a pas été possible cependant d'apprécier l'exploitation fait des constats de l'étude. Il est prévu aussi la rédaction et la diffusion d'un texte réglementaire portant sur l'autonomie de gestion des centres de formation. Des propositions de textes ont été élaborées par la DGEMFP et déposées au cabinet. La DGEMFP est en attente du feed-back.

Toujours dans le cadre de la valorisation de ce secteur, des journées portes ouvertes sont prévues dans le PTE et dans le PATB 2018, en direction des élèves des ECOFO. Cette activité, prévue pour être financée avec les fonds PME, n'a pas encore été réalisée, ces fonds n'étant pas encore libérées.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des EM et des CFP, des actions de suivi-évaluation de ces écoles ont été réalisées par les cadres de la DGEMFP. Il faut souligner ici que conformément au nouveau décret organisant le Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle, les inspecteurs du Ministère doivent aussi suivre et évaluer les activités des EM et CFP[21]. Cependant, compte tenu de la spécificité des formations dans ces écoles, ces inspecteurs ne sont pas préparés à évaluer ces écoles. Une formation de certains d'entre eux est nécessaire pour les spécialiser.

Il faut rappeler aussi que le PATB 2018 prévoit une étude de faisabilité de la création d'un Centre de Formation Initiale et Continue pour les formateurs des CEM et des CFP. L'APEFE avait accepté de financer ce centre. Le dossier est apparemment gelé.

Un autre volet que le PATB 2018 a prévu concerne la prise en charge des responsables et des formateurs de nouveaux CEM. A ce sujet, la DGEMFP a bénéficié d'une enveloppe de 346 millions de FBU, prélevé sur le Fond de Soutien à l'Education(FSE), évalué à 4 milliards de Fbu pour 2018)[22] pour la prise en charge de ce personnel. Cependant, la solution serait de verser ce personnel dans le personnel enseignant sous-statut de la Fonction Publique, plutôt que de continuer à les

[20] Cf. Etude Prospective sur l'Economie Burundaise, les Besoins en Formation et l'Adéquation Formation-Emploi.
[21] Cf. aussi le Décret n° 100/21 du 7 février 2017 portant réorganisation de l'inspection de l'enseignement
[22] La mise en place de ce financement, qui s'appelait auparavant Taxe Education, a été recommandée par les Etats Généraux de l'Education en Décembre 2014. Ce financement s'élevait à 7 milliards en 2017.

considérer comme des vacataires. Le PATB 2018 prévoit la réalisation d'un plaidoyer dans ce sens.

Concernant l'insertion professionnelle des lauréats, prévus aussi dans le PATB, la DGEMFP, avec l'appui d'ENABEL, a déjà réalisé des activités de Leasing en faveur des lauréats à titre individuel ou en association. La consultation du rapport-bilan de l'insertion permet d'affirmer que les résultats sont tout à fait encourageants. Sur un capital investi de près de 16 millions pour 2018, la DG a enregistré un résultat financier de près de 80 millions[23]. L'autre volet important pour ce secteur prévu dans le PATB 2018 est le développement des partenariats avec le secteur privé. A ce niveau, il n'y a pas eu d'activités visant le développement de ces partenariats. Au moment de la rédaction du PTE, des contacts avaient été réalisés avec au moins 4 associations en Mairie de Bujumbura pour évaluer la faisabilité de cette formule.

Une autre action importante prévue dans le PATB 2018 concerne l'élaboration de programmes de formation ainsi que l'amélioration des supports didactiques. Le 7 novembre 2018, vingt programmes de formation, ainsi que des manuels, élaborés par les cadres de la DGEMFP avec l'appui de l'ENABEL ont été validés, et il est intéressant de noter que plusieurs programmes concernent de nouvelles filières telles que la boulangerie, la boucherie, la transformation des fruits et légumes, la mécanique vélo-moto…

Une autre action réalisée en 2018 concerne l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des CEM (appui de 13 CEM). L'ENABEL a effectivement investi près de 40 000 euro (près de 100 millions de Fbu) pour la mise à la disposition des 13 CEM d'un Progiciel de Gestion Scolaire, permettant la gestion intégrée et centralisée de pratiquement toutes les activités (gestion du personnel, gestion financière, gestion de l'assiduité, rapports d'activités…). Ce Progiciel de Gestion Scolaire (PGS) a été lancé en janvier 2019. Cet outil est à même de réduire de manière sensible les frais de fonctionnement des centres (économies sur les déplacements, les fongibles…), et de rendre la gestion financière plus transparente. Ce progiciel a été conçu dans le cadre du projet « Appui Complémentaire à la Formation Professionnel et Technique (ACFPT) », implanté au Burundi depuis au moins 4 ans.

En ce qui concerne le financement de ce secteur de formation, le PTE souligne l'incertitude liée à son financement par les partenaires techniques et financiers dans un horizon de court terme, et propose d'orienter les stratégies de financement vers le développement d'activités commerciales et de services directement dans les centres, dont entre autres le développement de la vente des produits générés par les activités des centres. Pour cela, il faudrait que les CEM et les CFP jouissent d'une autonomie leur permettant de prendre des initiatives en termes d'activités et des processus de marketing. Il est même possible que les succès « commerciaux » de ces structures contribuent à attirer les jeunes vers ces formations.

[23] Cf. Bilan Insertion 2018. Rapport de Mission d'Evaluation des Activités d'Insertion des Lauréats (14-25 janvier 2019).

9.2. L'amélioration de la gouvernance scolaire

- **Les objectifs du PSDEF et du PTE pour la gouvernance**

Les principaux axes stratégiques du PSDEF au niveau de la gouvernance sont :

- L'accélération de la déconcentration et de la décentralisation. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre, notamment à travers le nouveau décret portant organisation du Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle, qui renforce les missions des structures déconcentrées (DPE, DCE, CGE…). Le PSDEF prône le renforcement de l'encadrement de proximité, et certaines actions clé comme le recrutement et l'affectation et le redéploiement des enseignants sont maintenant du ressort des structures déconcentrées.
- L'autre axe stratégique concerne le renforcement des capacités de gestion, de planification et de suivi, qui se sont traduit entre autres par le renforcement des capacités du BPSE, de la mise en place du SIGE, le renforcement des capacités des structures déconcentrées pour la récolte et le rapportage des données…

Le PTE reprend pratiquement les mêmes axes, et le PATB 2018-2020 et celui de 2018 détaillent les actions à mener sur lesquelles nous revenons plus loin. Le détail des actions réalisées et non réalisées peut être consulté dans les annexes. On peut résumer la situation de la manière suivante :

- **Le renforcement de l'encadrement de proximité et de la gestion locale des moyens**

C'est le premier axe stratégique prévu dans le PATB 2018-2020, et repris dans le PATB 2018. Un certain nombre d'actions ont été réalisées en 2018. Notamment la formation des DPE, DCE et des responsables d'établissements et des CGE sur la gestion des écoles ; les descentes de sensibilisation des cadres de la DGEF au mois de mai 2018, avec l'appui de l'UNICEF, mais aussi pour la mise en place de Pères et Tantes/Ecole.

Cependant, certaines actions importantes pour ce volet n'ont pas été réalisées. Il s'agit notamment du renforcement des capacités des inspections à encadrer les établissements scolaires. En effet, pour l'année 2018, le Gouvernement a doté les inspections d'une enveloppe de 200 millions de FBU, une somme insuffisante pour 110 inspecteurs provinciaux et 119 communaux.

L'autre activité concernant l'encadrement de proximité qui n'a pas pu être réalisée concerne l'élaboration, la reproduction et la diffusion d'un guide pour le suivi de l'assiduité et le repérage précoce de l'échec scolaire. Cette action se justifie tout à fait au regard des constats faits lors de l'étude sur les vulnérabilités et les risques : on a constaté des effectifs importants d'élèves qui s'absentent ou qui interrompent leur scolarité pour diverses raisons : maladie, travaux domestiques, naissance dans la famille…et ces absences et interruptions ne sont pas enregistrées, ce qui fausse quelque peu les statistiques sur « l'assiduité ».

- **La production à temps des données**

Une note de formation et un guide ont été élaborés par le BPSE, et des formations ont été réalisées en février 2019. Le questionnaire habituellement utilisé a été révisée, et le recensement sur base du nouvel outil est en cours. Le processus de récolte et de rapportage a été réorganisé : au niveau national, une journée est dédiée au remplissage, un délai est fixé pour les vérifications, et un autre pour l'envoi des données. Pratiquement tous les cadres du BPSE ont été déployés pour l'appui de cette activité. On peut signaler ici qu'en ce qui concerne le matériel de récolte, la BM a accepté d'acheter des tablettes pour les DPE, IPRO, DCE, les responsables de la carte scolaire et les cadres du MEESRS. Le dossier est en cours d'élaboration. Avec le nouveau montage, on peut espérer que la récolte des données va être plus rapide, plus coordonnée, et plus conforme à la réalité des situations.

Pour ce qui concerne renforcement du SIGE pour la production et le traitement des données : un espace de travail est actuellement en cours de réfection (salle affectée au SIGE au 4ème étage du bâtiment Education). Le matériel informatique est déjà disponible, mais non encore déballé et utilisé au moment de la rédaction de ce document. La salle préparée pour les accueillir doit d'abord être prête.

Pour ce qui concerne la récolte et la production des données, l'EMFP sera couverte avec la nouvelle formule, mais pas encore pour l'enseignement supérieur. Pour ce qui est du module GRH, que doit réaliser le SIGE, on peut signaler ici qu'une enquête préliminaire a été réalisée dans 5 provinces, et le rapport est en cours de rédaction. Il est suggéré ici de renforcer l'équipe SIGE pour qu'il puisse couvrir l'ensemble de son cahier de charge.

- **La géolocalisation des écoles**

Les cadres du BPSE (3) et ceux d'autres ministères (7) ont reçu des formations dans le cadre de la géolocalisation des fosses communes initiée par la CVR. Pour l'achat du matériel, c'est la Banque Mondiale qui l'a en charge.

- **Travaux pour la préparation du futur PSE**

Cette activité n'est pas encore réalisée.

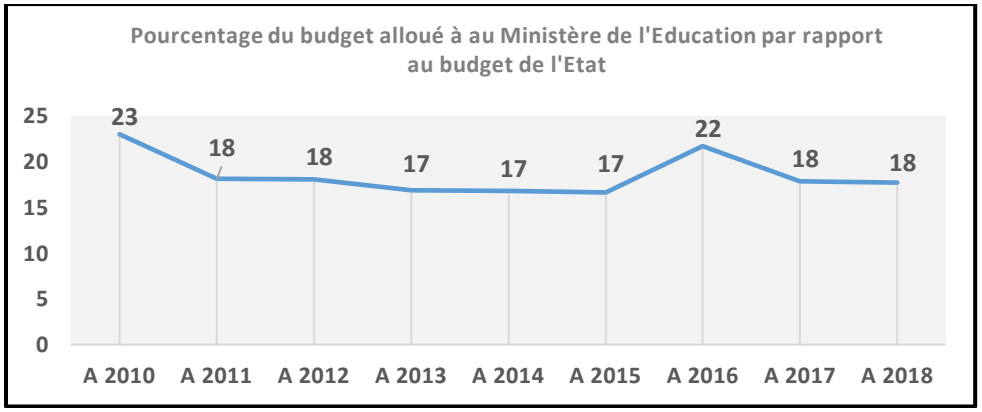
- **Etude sur les enfants en dehors de l'école** :

Les TDRs pour cette étude étaient en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent document ainsi que le recrutement de l'expert.

9.3. Le financement du PTE

- **Les dotations budgétaires de l'Etat**

Le secteur de l'Education a connu une sérieuse baisse de ressources avec le gel du FCE et d'autres appuis bilatéraux. En 2014, le ministère ayant l'enseignement fondamental à sa charge a bénéficié d'une dotation totale de 267 milliards de Fbu, dont 184 milliards en ressources internes et 83 milliards en ressources extérieures, soit 31%. En 2018, les ressources extérieures s'élevaient à 4,6 milliards, soit 2% du total du budget alloué au secteur (MEFP)[24]. Aussi, la part du budget accordé au secteur de l'éducation a connu une hausse de 16% en 2014 à 22% en 2015, mais on constate une inflexion vers la baisse avec le budget de 2018. (De 22% en 2017 à 18% en 2018).



Dans le montage financier du PTE, il était prévu que les ressources de l'Etat pour l'année 2018 s'élèvent à 274 milliards de Fbu, soit près de 152 millions de $ US. Pour la même année, la dotation pour le secteur a été de 248 milliards[25], soit un GAP de 26 milliards (près de 14 millions de $ US). Il convient de rappeler ici que ce montage, en particulier pour les ressources de l'Etat à affecter au secteur, avait tenu en compte l'hypothèse d'un accroissement du PIB de 2% en 2018 (estimé par la BM à 2,7%[26]), et de 5% en 2020 (équivalent au PIB de 2014). Le PIB estimé par la BM est légèrement supérieur à celui prévue dans le PTE.

- **Les appuis financiers des partenaires[27]**

Les fonds PME

Au moment de la rédaction du PTE, les partenaires internationaux et bilatéraux s'étaient engagés de libérer au total près de 180 milliards de Fbu sur les 3 ans du PTE, soit près de 100 millions de

[24] Cf. Loi budgétaire 2018
[25] Cf. Loi Budgétaire 2018
[26] Cf. www.banquemondiale.org/fr/country/burundi, 10 mars 2018.
[27] Cf. Contributions pour le PATB 2018 en annexe

$ US[28]. En additionnant les fonds qui devaient être libérés par l'Etat, et les promesses des partenaires, il restait un GAP de près de 57 milliards de Fbu (31 700 000 de $US). Une requête a été ensuite élaborée par le Gouvernement pour un montant de 26 millions de $US et envoyée au PME. Malheureusement, la libération de ce montant n'est pas encore réalisée, et ne le sera qu'au-delà du mois d'avril 2019[29], au regard de l'Etat d'avancement du dossier. Il convient donc de signaler que l'objectif financier du PTE n'est pas réalisé : d'abord il existe un écart de près de 26 milliards sur les ressources de l'Etat, ensuite le retard de la libération des fonds PME a occasionné des retards dans la réalisation de certaines actions programmées en 2018 et en 2019.

Contribution de l'AFD

En plus d'être le gestionnaire des fonds PME, l'AFD contribue aussi au financement des activités du PTE. Elle va intervenir dans le cadre de l'évaluation des acquis scolaires, plus particulièrement au PASEC, pour un montant de près de 177 000 dollars US.

Contribution de la Banque Mondiale

Concernant la contribution de la Banque Mondiale, cette dernière a mis en place un projet : le PAADESCO (Projet d'Appui à l'Amélioration des Apprentissages en Début de Scolarité), doté d'une enveloppe de 40 millions de dollars US. La mise en œuvre de ce projet a débuté en septembre 2018. C'est un projet fort pertinent au regard de la faiblesse des indicateurs de qualité au premier cycle du fondamental soulignée ci-dessus. La Banque Mondiale prévoit aussi affecter un montant de 30 millions de dollars US à un autre projet, le PACEJ (Projet d'Amélioration des Apprentissages et de l'Employabilité des Jeunes. Ce projet est en cours de finalisation.

Contribution de l'ENABEL

Dans le cadre de la rédaction du PTE, l'ENABEL avait promis une enveloppe de 3 893 794 dollars US pour le financement du PTE[30]. Cette enveloppe est en train de servir notamment à financer des activités au niveau de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle : confection de programmes, production de manuels, appui à la gestion des structures de formation…activités prévues dans le PATB 2018-2020.

Contribution de l'UNICEF

A la suite du gel du FCE, l'UNICEF est le chef de file des PTF. Dans le cadre du PTE, l'UNICEF avait promis de verser dans le financement du PTE une enveloppe de 4 717 861 dollars US. Il convient de souligner ici qu'en dehors du PTE, l'UNICEF appui plusieurs activités relatives à la gouvernance scolaire. On peut citer notamment l'appui aux activités du BPSE, du SIGE, des bureaux

[28] Cf. Tableau des engagements en annexe.
[29] Réunion du CA prévue pour mars 2019
[30] PTE, p.61.

pédagogiques, des CGE, mais aussi de la préscolarisation…Il va aussi appuyer la participation du Burundi au PASEC pour un montant de près de 200 000 dollars US.

Contribution de l'UNESCO

L'UNESCO ne figure pas dans la liste des contributeurs du PTE comme tel, mais il a financé des actions qui auront un impact sur l'amélioration de la gouvernance et de la qualité des scolarisations. On peut citer notamment le financement de l'élaboration du COC, des référentiels de formation des enseignants, de l'élaboration de la politique enseignante, de l'étude sur la motivation des enseignants et de la politique nationale de certification.

L'intervention du PAM

Dans le cadre du maintien des enfants à l'école, le PAM joue un rôle important à travers le financement des cantines scolaires[31]. Il a promis pour les 3 ans que va durer le PTE (2018-2020), une enveloppe de 59 518 739 dollars, dont un peu plus de 18 millions de $ en 2018.

Contributions des ONGs

9.4. Le suivi/évaluation et la coordination du PTE

Dans le PTE, il est prévu que le suivi quotidien de la mise en œuvre du PTE soit de la responsabilité du Secrétaire Permanent du Ministère de l'Education[32]. A l'époque de la rédaction du PTE, le Ministère ayant l'enseignement fondamental et l'enseignement supérieur était unique. Actuellement, le Ministère a été scindé en deux, et c'est logiquement le Secrétaire permanent du Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle qui assume ce rôle. Il est prévu que le Secrétaire Permanent soit appuyé dans cette mission par le BPSE. Dans les faits, c'est effectivement le BPSE qui a en charge le suivi technique des dossiers relatifs au PTE.

D'autres organes de suivi tels que le GSE et les Equipes Thématiques remplissent leurs tâches. Le GSE se réunit régulièrement depuis 2017, et les équipes thématiques se sont réunies dans la semaine du 18 au 22 février 2018 et ont échangé sur les termes de références de chaque équipe par domaine.

Il a été recommandé aussi dans le PTE :

- Que chaque unité administrative (Unités de gestion des projets, directions centrales et directions déconcentrées) élabore un bilan trimestriel de l'exécution de son plan d'action, sur la base d'un modèle simplifié qui sera développé par le BPSE.
- Que le BPSE assure la consolidation de ces rapports pour produire un bilan à mi-parcours et annuel de l'exécution du plan d'action annuel du secteur.

[31] L'étude menée par la DGEF sur l'abandon scolaire a constaté que les cantines scolaires contribuaient à maintenir les enfants à l'école.
[32] PTE p.65

- Le bilan financier est élaboré par la DGF sur la base des rapports semestriels qui lui seront transmis par les structures d'exécution et des données de l'exécution du budget de l'état.

Pour l'année 2018, le BPSE et les différentes administrations ont travaillé sur base du Plan d'action annuel du Gouvernement et des activités déjà financées par les PTF. Il faut rappeler ici que la plupart des activités inscrites dans le PATB 2018-2019 étaient déjà prévues dans le PSDEF (Cf. Chap.8 ci-dessus) et financées sur le Budget de l'Etat et par des appuis des PTF. Ce qui signifie que des actions prévues dans le PATB 2018 et d'autres non prévues dans ce plan ont continué à être exécutées. Ainsi pour l'année 2018, les rapports n'ont pas été élaborés selon le schéma prévu dans le PTE. Il n'a donc pas été possible de disposer de rapports trimestriels, ni annuels de mise en œuvre des actions prévues comme telles dans le PTE. La lecture du PATB 2018-2020 indique par ailleurs que beaucoup d'activités sont surtout prévues pour 2019 dont certaines concernées par la Banque Mondiale et celles prévues dans le cadre du financement PME, qui jusqu'à présent n'est pas encore libérée.

Concernant l'exécution des ressources financières, les financements extérieurs qui soutiennent le PSDEF et le PTE, notamment le don du Partenariat Mondial de l'Education, mais aussi le gel du FCE, ont rendu nécessaire la mise en place de mesures institutionnelles pour sa mise en œuvre. Ainsi, la Direction Générale chargée des Finances du Ministère a été renforcée par une Direction chargée du Budget, et une Direction chargée des dépenses engagées, dont le responsable est un cadre du Ministère des Finances.

10. Principaux constats : les avancés et les défis persistants du système

10. 1. Les principales avancées du système

Domaines	Indicateurs	Commentaires
L'accès	Le TBS de scolarisation au fondamental est au-dessus de 100%. Le TNS de scolarisation (86,3% en 2017-2018) a baissé. Il était de 96% en 2010-2011.	Cela signifie un niveau élevé de scolarisation, mais aussi la présence dans le système d'enfants ayant dépassé l'âge de scolarisation dans les différents cycles
La parité	La parité F/G est de 1 au fondamental. Pour les 3 premiers cycles, le taux d'achèvement des filles est supérieur à celui des garçons. (63,8% pour les F., 55,6% pour les G). Pour le cycle 4 : 47,7% pour les F et 36,1% pour les G)	La parité est encore faible dans l'enseignement supérieur (40% de filles) L'annuaire statistique 2017-2018 indique que le taux d'abandon des garçons est plus élevé.
La qualité	Harmonisation des formations des enseignants du fondamental.	Obligation de qualification pédagogique pour être recruté comme enseignant
	Référentiels de formation disponibles ainsi que le Cadre d'Organisation Curriculaire	Ces outils auraient dû constituer des étapes préliminaires à la mise en œuvre de la réforme
	Les actions d'harmonisation en cours entre les offres de formation des enseignants au supérieur et le curriculum du fondamental	On est encore au début du processus. Sa mise en œuvre est nécessaire pour une meilleure qualification des enseignants
	Le décalage de l'apprentissage des langues	Cette décision pourrait constituer une opportunité de renforcer l'apprentissage de la langue d'enseignement dont la maîtrise est une des conditions de la réussite scolaire.
L'équité	Efforts importants fournis ces 3 dernières pour la réduction des disparités au niveau de l'affectation des enseignants et du temps scolaire.	Cependant, difficultés à réduire les groupes pédagogiques à double vacation, en raison de la forte demande de scolarisation.
La Gouvernance	Progrès dans le processus de déconcentration et de décentralisation. Cadre légal fixé dans le nouveau décret organisant le Ministère de l'Education	Déconcentration de la gestion des ressources humaines, du suivi-évaluation des enseignements (encadrement de proximité)
	Amélioration en cours des procédures de récolte et de rapportage des données scolaires	Il faudrait aussi intégrer dans la récolte des données par les responsables d'établissements des informations sur les absences et les interruptions de scolarisation
	Le Ministère dispose d'un Cadre d'Organisation Curriculaire, élaboré en 2017 avec l'appui de l'UNESCO. Il dispose aussi de référentiels de formation des enseignants dont la confection a aussi été appuyée par l'UNESC0	Ces deux outils, auraient dû précéder ou accompagner la réforme du fondamental et même du BMD. En combinant ces outils avec les constats de l'évaluation du fondamental en cours, on peut espérer apporter des améliorations pertinentes au curriculum du fondamental.
EMFP	Prise de conscience du Gouvernement sur le caractère vital de ce secteur d'enseignement pour la réalisation de la réforme du fondamental	Un effort financier conséquent devrait suivre cette prise de conscience (surtout en matière de formation des enseignants et de l'équipement des centres)
	Implication forte des communes dans la promotion de l'enseignement des métiers. 120 CEM construits en 2016 (55% du parc existant), grâce au FONIC.	La grande majorité des CEM sont centrés sur l'agriculture et l'élevage. Un effort pour la diversification des filières doit être soutenu, en tenant compte des spécificités régionales.

10. 2. Les principaux défis persistants du système et recommandations

Défis	Indicateurs	Recommandations
Un contexte macroéconomique défavorable	Faible capacité de financement interne du système. Plus de 80% des ressources de l'Etat financent les salaires. La qualité est essentiellement financée par des ressources extérieures qui ont fortement diminuées ces trois dernières années.	
Des progrès très lents dans la préscolarisation	Le Burundi a encore un TBS de préscolarisation très bas (un peu plus de 8%). Aussi, en 2018, on n'avait pas encore atteint la moitié des effectifs prévus en 2015 par le PSDEF.	Développement des structures communautaires. La difficulté pour ces structures, c'est la rémunération des encadreurs.
Accroissement élevé de la demande de scolarisation. Difficulté à suivre l'accroissement de la demande de scolarisation pour les infrastructures et les enseignants (Cf. Etude Question Enseignante)	REC encore très élevé, surtout pour le premier cycle (70 en moyenne au fondamental en 2018, 99 en 1ère année, 87 en 2ème année). Situation largement en deçà de l'objectif de 50 projeté par le PSDEF en 2020. Difficultés à réduire ou supprimer la double vacation.	C'est un problème national qui concerne aussi les secteurs de la santé, de l'emploi…Il est nécessaire que Le Gouvernement prenne des mesures pour le contrôle de l'accroissement de la population
Engouement faible des parents et élèves pour l'école fondamentale. Persistance d'une perception négative de l'enseignement des métiers.	Impact sur les taux d'abandons (perceptions sur le chômage des lauréats de 9ème).	Comme prévu dans le PSDEF et le PTE : efforts accrus dans le développement de l'EMFP. Clarifier le statut de ce secteur dans un texte légal. Cf. évaluation en cours du fondamental
	Forte pression sur le taux de transition Fondamental-Post-Fondamental. Difficulté à atteindre l'objectif du taux de transition du fondamental au post-fondamental de 27%.	
La persistance d'un nombre élevé d'enfants en dehors du système éducatif (non scolarisés, abandons, interruptions…).	Cf. Taux faible d'achèvement aux 4 cycles du fondamental (Moyenne pour les 3 premiers cycles : 59,7%. Prévu pour 2020 (PSDEF : 94%)	Réaliser l'étude prévue dans le PATB 2018 afin de connaître l'ampleur du phénomène et pouvoir identifier les solutions les plus efficientes. Renforcer l'action des structures de protection de l'enfance (CPE) et des CGE (identification des causes et interventions auprès des parents et des autorités locales
La persistance de situations inéquitables dans la disponibilité des ressources	Fortes disparités dans les REE et REC, disparités pour les groupes pédagogiques à DV, disparités pour les temps d'apprentissage	Poursuivre les actions de redéploiement des enseignants et l'accroissement du temps d'apprentissage déjà réalisées par le Ministère. Mettre davantage d'objectivité et de rigueur dans le choix des responsables d'établissements (EX : qualification pour le suivi pédagogique des enseignants)
Persistance de la faiblesse des indicateurs de qualité dans l'enseignement.	La persistance d'un niveau élevé de redoublement (27,7% au fondamental en 2017-2018), surtout dans le premier cycle (32%). Persistance d'un niveau élevé d'abandon, surtout dans le premier cycle. Taux bas d'achèvement dans les trois premiers cycles du fondamental. L'objectif de scolarisation universelle au fondamental est encore loin d'être atteint.	La politique de lutte contre le redoublement prévue dans le PATB 2018 n'a pas été renforcée. En sus des actions de sensibilisation, il faut des mesures administratives et pédagogiques (alternatives au redoublement). Une étude sur l'efficience du redoublement est nécessaire. Aussi : application de mesures pour maintenir les enfants à l'école : développement des cantines scolaires, développement des

		interventions des CGE, des CPE, et des Pères/Tantes/Ecole Inscrire dans le prochain PSE la mise en place d'un politique de motivation des enseignants, en particulier un plan de carrière motivant et l'inscrire dans un texte légal (cf. motivations non salariales, plan de carrière…).
Des faiblesses de la formation initiale et continue des enseignants	Manque de dialogue entre les institutions formatrices et les gestionnaires des programmes. Pourcentage faible d'enseignants ayant bénéficié de formations continues (Cf. Etude sur la Question Enseignante).	Mise en place de Commissions chargées d'étudier ces questions et de proposer des solutions concrètes. (Déjà en cours). Inscrire cette question comme axe prioritaire dans le prochain PSE
Parc de l'EMFP largement en deçà des besoins	Déficit d'enseignants qualifiés pour l'EMFP et l'enseignement technique. Structures de formation sous-équipées.	Cf. Supra. Elaborer un Cadre national de certification, pour valoriser les compétences et acquis non scolaires. Inscrire cette action dans le PATB 2020.
		Poursuivre le processus de création d'un centre de formation initiale et continue pour les formateurs des CEM et des CFP prévu dans le PATB 2018-2020

10.3. Contraintes et opportunités relevées dans la revue 2017

Output	**Contraintes**	**Opportunités**
Appui aux politiques et aux réformes sectorielles	Lenteur dans la reprise des responsabilités des partenaires, obligeant l'UNICEF à porter plusieurs casquettes	Disponibilité des ressources Bon climat de collaboration
Accès, qualité et accès	Démarrage tardif des activités planifiées en 2017 Processus très long pour la signature de certains accords de partenariats Insuffisance des suivis-évaluations Méconnaissance des procédures	Mise en œuvre du PACEF Collaboration étroite avec les partenaires
Education préscolaire	Insuffisance des infrastructures et d'enseignants Manque de matériels pédagogiques Budget très faible pour le secteur	Parents de plus en plus conscients de l'importance du préscolaire Engagement des ONGs et de confessions religieuses à investir dans le secteur
Education en situation d'urgence et consolidation de la paix	Insuffisance des kits scolaires pour couvrir les besoins en cas d'urgences Faible implication des communautés dans la planification de la gestion des urgences Insuffisance des financements pour l'éducation en urgence	Dynamisme du groupe de travail sur l'éducation en situation d'urgence Dynamisme de la Plateforme Nationale Existence d'une stratégie pour la réponse aux urgences

Références

- Décret No 100/0122 du 27 août 2018 portant missions et organisation du Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle

- BUREAU DE LA PLANIFICATION ET DES STATISTIQUES DE L'EDUCATION : Annuaires statistiques 2010-2011 à 2017-2018.

- CRIDIS, *Analyse de la question enseignante***.** *Diagnostic et Perspectives pour le Renforcement des Capacités du Système Educatif*. Bujumbura, mai 2012. Version révisée : 2017.

- MINISTERE DE L'EDUCATION. *Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation de 2012-2020.*

- MINISTERE DE L'EDUCATION. *Rapport sur les Etats Généraux de l'Education*. Décembre 2014

- PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION. *Guide pratique pour l'organisation des revues sectorielles efficaces*. Septembre 2018

- PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION. *Les revues sectorielles conjointes dans le secteur de l'Education*. Septembre 2018

- PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION. *Guide relatif au suivi des budgets nationaux de l'éducation*. Février 2019

- REPUBLIQUE DU BURUNDI/UNICEF. *Plan de Transition de l'Education au Burundi*. Bujumbura, Mars 2018

- REPUBLIQUE DU BURUNDI/UNESCO. *La question Enseignante au Burundi. Mise à jour de l'Etude CRIDIS/FPSE de 2012, orientée par l'Agenda 2030*. Bujumbura, novembre 2017.

- UNICEF/Le VIF du SUJET : *Etude des risques et des vulnérabilités du système éducatif au Burundi*. Réalisée par Joseph Ndayisaba et François Robert, Bujumbura, Novembre 2017.

Annexes

Actions réalisées pour le PATB 2018

Expansion quantitative de l'offre de formation et augmentation des effectifs dans l'EMFP.

Outputs	Activités prévues	Activités réalisées 2018 Etat d'avancement
Expansion des effectifs dans les EMFP	Rédaction des TDR pour une *Etude sociologique sur les représentations sociales de l'EMFP* (DGEMFP, avec appui de la CTB)	Etude réalisée en 2014 par région. Cf. *Etude prospective sur l'économie burundaise, les besoins en formation et adéquation Formation/Emploi*. Appui CTB
	Production d'un texte réglementaire et sa diffusion auprès des structures déconcentrées – (DGEF/MEESRS, en collaboration avec la DGEMFP)	Proposition de textes confectionnés au niveau de la DGEMFP, transmis au Cabinet. Feed-back attendu.
	Organisation de journées « Porte-ouvertes » dans les CEM/CFP pour les élèves des ECOFO. Détermination des CEM/CFP attractifs qui peuvent être visités - avec l'appui de la CTB	Non encore réalisée
Amélioration de la gestion et du fonctionnement des CEM et des CFP	Inspections administratives et financières des CEM et des CFP : 4 inspections des services centraux par an (4 agents pendant 5 jours dans une région)	Inspections réalisées chaque année par les conseillers de la DGEMFP (4 descentes par an dans les CEM et les CFP). Les inspecteurs de l'IGE participent aussi aux descentes
	Appui à la gestion des centres et renforcement des capacités en gestion administrative, financière et pédagogique- 13 CEM appuyés	Appui par ENABEL pour la mise à disposition pour 13 CEM d'un Prologiciel de gestion intégrée, pour l'équivalent de 40 000 euros.
	Intégrer des approches innovantes dans la mise œuvre de l'offre de formation relative aux filières prioritaires	Programmes élaborés pour les nouvelles filières, mais non encore imprimés.
Recrutement, formation et prise en charge des formateurs	Prise en charge des 120 responsables de nouveaux CEM	La DGEMFP a bénéficié, sur FSE, de 346 millions pour le payement des vacataires, et de 74 millions pour le renforcement des capacités des gestionnaires et des enseignants
	Prise en charge des formateurs vacataires des nouveaux CEM sur le budget de l'état	OK. Cf. 346 millions pour les enseignants vacataires
	Intégration dans la fonction publique des formateurs des 120 nouveaux CEM - plaidoyer	Non encore réalisée
	Etude de faisabilité de la création d'un centre de formation initiale et continue pour les formateurs des CEM et des CFP. 1. Rédaction des TDR 2. Recrutement de l'équipe d'experts	L'APEFE avait accepté de financer ce centre, mais avait souhaité que ce centre ait un statut d'autonomie de gestion. Le cabinet n'a pas adhéré à cette vision.
	Elaboration des programmes de formation modulaire pour les nouvelles filières des CEM et les programmes du CFP	Programmes déjà confectionné pour les CEM. Validés en novembre 2018. Programmes non encore élaborés pour les CFP.
	Améliorer les supports didactiques : impression, multiplication et reliure des manuels élaborés.	Pour 2018, la DGEMFP a bénéficié de 80 millions sur le FSE pour l'impression de manuels
	Renforcer les capacités pédagogiques des formateurs.	Enseignants formés sur l'utilisation des programmes élaborés. Fonds non encore utilisés : Cf. 76 millions affectés au renforcement des capacités
Equipement et accès à la matière d'œuvre	L'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements des centres CEM ciblés sont appuyés. Les CEM ciblés sont étendus, aménagés, et/ou réhabilités, leurs équipements sont expertisés, augmentés, réparés et/ou remplacés et leur alimentation en eau.	Non réalisé (une seule école en réhabilitation). Enabel a pris l'option de financer les infrastructures didactiques (boulangeries, boucheries, multimédia…)
	Achat de nouveaux équipements CEM et CFP – (Référence : Forfait équipement filière agri-élevage (hypothèse basse)	No réalisé
Insertion professionnelle des lauréats	Rédaction et diffusion d'un texte règlementaire portant sur l'autonomie de gestion des centres	Non réalisé. L'EMFP est un secteur instable, balloté entre plusieurs tutelles. Il a besoin d'être « stabilisé » par un cadre légal

	Accompagnement de l'insertion professionnelle des formés. Cf. 13 CEM appuyés	Equipements accordés aux lauréats qui ont des projets à réaliser individuellement ou en association. (LEASING). Cf. *Bilan Insertion 2018. Rapport de mission d'évaluation des activités d'insertion des lauréats ; 14-25 janvier 2019)*
	Développer et tester des mécanismes et modèles d'insertion des lauréats CEM-CFP. Appuyer la diffusion et la mise en place des bonnes pratiques d'insertion	Idem
Renforcement du partenariat avec le secteur privé	Rédaction et diffusion d'un document sur les partenariats existants. Signature de nouveaux protocoles d'entente.	Non réalisé
Développement d'un système de collecte des données de l'EMFP	Désignation de l'équipe de planification au sein de la DGEMFP. Acquisition d'ordinateurs pour l'équipe de planification	Cf. BPSE
	Mise à jour du questionnaire existant pour la récolte des données de l'EMFP - Elaboration du masque de saisie et activation du module (collaboration BPSE/MEESRS et DGEMFP/MFPTE. (*Voir SIGE pour appui technique*)	Cf. BPSE
	Regroupement au niveau central des coordinations provinciales et formation sur le questionnaire (18 coordonnateurs formés pendant 2 jours)	Cf.BPSE

Amélioration de la gouvernance scolaire

Outputs	Produits	Actions réalisées 2018 Etat d'avancement/Récolte documents ad hoc.
Renforcement de l'encadrement de proximité et de la gestion locale des moyens	Mise en place d'activités de communication via la radio scolaire sur la politique de réduction du redoublement et l'accompagnement des élèves	Non réalisé. Pas de changement de programmes
	Pour les CGE : élaboration, reproduction et diffusion d'un guide pour le suivi de l'assiduité, le repérage précoce de l'échec scolaire et les appuis nécessaires à la mise en place de mesures de remédiation	Non réalisé Réalisation par la DG Fondamentale d'une descente de sensibilisation pour la mise en place de Pères et Tantes/Ecole. Quelques DCE en situation d'expérimentation
	Formation des CGE sur le module intégré (gestion des écoles, etc.)	Formations réalisées. Descentes de sensibilisation par les cadres de la DG Fondamentale au mois de mai 2018. Financement UNICEF. Cf. Jeanine,
	Mise à jour du canevas du tableau de bord pour la gestion des écoles et rédaction d'un manuel d'utilisation	Idem
Renforcement de l'encadrement de proximité et de la gestion locale des moyens (au niveau des DCE)	Elaboration, reproduction et diffusion d'un manuel de procédures pour le suivi et le pilotage de la politique de prévention de l'échec scolaire et de la réduction du redoublement	Pas encore fait.
	Formation et sensibilisation des DCE sur la collecte, le traitement des données et la politique de réduction du redoublement	En cours. Note de formation et guide élaborés. Formations réalisées (Janvier 2019). Récolte des données en cours. BPSE déployée pour l'appui au cours du mois de février.
	Sensibilisation et formation : 4 regroupements régionaux sur les thèmes : collecte et traitement des données, sensibilisation et suivi sur les politiques (déploiement RH BPSE et IG)	Idem
	Renforcement des moyens de fonctionnement des DCE pour le renforcement de l'encadrement de proximité	Les 119 DCE ont bénéficié de 146 millions FBU sur le budget de l'Etat en 2017, soit environ 73 000 USD. L'appui promis par la Banque Mondiale n'a pas encore été libérée. Budget non encore disponible.
Renforcement de l'encadrement de proximité et de la gestion locale des moyens (au niveau des DPE et des inspections provinciales)	Amélioration des dotations de fonctionnement des DPE pour améliorer le suivi et le pilotage	Les 18 DPE ont bénéficié de 254 millions FBU sur le budget de l'Etat en 2017, soit environ 127 000 USD Pas encore réalisée
	Amélioration des dotations de fonctionnement des inspections provinciales pour améliorer le suivi et le pilotage	Les 18 IP ont bénéficié de 156 millions FBU en 2017, soit environ 78 000 USD
	Développement d'outils de suivi de la gestion des petites classes, de réduction du redoublement, pour les DPE etc.	Pas encore réalisée
	Reproduction et distribution des outils (outils par province 1 DPE, 1 IP, DE, DCE plus exemplaires de référence au niveau central –	Pas encore réalisée
	Formation sur l'utilisation des outils (regroupement à l'intention des DPE, IPRO et DCE)	Pas encore réalisée
	Sensibilisation des DPE et des inspections provinciales sur les priorités du secteur	Réalisé au niveau central à l'occasion de la dissémination du PTE en Juin 2018. Descentes au niveau décentralisé du 25 au 30 juin 2018. (Info inclusive. Tous les partenaires : syndicats, parents, CGE, administration locale)
Production à temps des données (Juin)	Développement d'un canevas de tableau de données et d'un guide à l'intention des directeurs d'établissements. Reproduction et diffusion de ces outils	Cf. Recensement en cours. Questionnaire révisée. Chaque a une copie. Processus : Formation réalisée en février 2019, une journée dédiée au remplissage, Un

		délai pour les vérifications. Un délai fixé pour l'envoi des données.
	Elaboration d'une lettre circulaire du cabinet rendant obligatoire le remplissage de ces tableaux au début de chaque année scolaire	Communications du Ministre par les média. Cf. aussi Note de formation
	Transmission des questionnaires avant la rentrée scolaire. Saisie et traitement des données à partir de janvier	
Renforcement des capacités du SIGE sur la production et le traitement des données	Elaboration d'un guide pour le remplissage des questionnaires. Reproduction du guide et des questionnaires. Formations sur le questionnaire et le guide	Cf. précédent
	Appui technique pour la migration de la base de données du SIGE et prise en compte du supérieur et de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelles	Déjà réalisé dans l'EMFP. Pas encore pour l'enseignement supérieur
	Mise à disposition d'une salle de saisie	Salle en cours de réfection au 4ème étage du bâtiment Education
	Mise en réseau informatique du BPSE et de la DGRH (câblage, switch, etc.)	En cours de réalisation
	Acquisition par le BPSE d'une photocopieuse, des onduleurs et des antivirus.	Onduleurs et antivirus déjà livrés. Ordinateurs déjà en place mais sous emballage. Livrés par UNICEF
Géolocalisation des écoles	Appui technique pour la prise en compte des données de géolocalisation dans le SIGE	Non encore réalisée.
	Achat de compléments de GPS	La BM a estimé non nécessaire d'en acheter d'autres. Possibilité d'utiliser ceux disponibles (mutualisation des GPS)
	Formation du personnel du BPSE sur l'utilisation du module de géolocalisation	Personnel du secteur éducation formé avec des collègues d'autres ministères dans le cadre de la géolocalisation des fosses communes. 3 du BPSE et 7 d'autres sect. Educ. Formés.
	Formation des chargés de la carte scolaire sur l'utilisation des GPS	Pas encore réalisée.
Activation du module GRH DU SIGE	Appui technique pour la finalisation du module GRH du SIGE et la préparation des outils de l'enquête de référence. Multiplication du questionnaire pour l'enquête de référence	Enquête sur le personnel réalisée dans 5 provinces : Rapport en cours de rédaction
	Elaboration d'une feuille de route sur l'organisation de l'enquête de référence	Eléments essentiels : caractéristiques du personnel. Gestion automatisé du personnel
	Recensement du personnel de l'éducation (Enquête de référence)	Non encore réalisée. Une unité affectée à ce service (Mme Aline, SIGE)
	Redéploiement d'un informaticien pour appuyer la gestion du module GRH	Pas encore réalisée
	Formation du personnel de la DRH et du BPSE sur la gestion du module GRH du SIGE	Pas encore réalisée
	Ouverture du sous module usage public	Pas encore réalisée
	Acquisition des postes de travail pour la DGRH (ordinateurs)	Pas encore réalisée
Travaux pour la préparation du futur PSE	Préparation des prérequis techniques, organisationnels et financiers pour la déconcentration du SIGE (élaboration d'une feuille de route)	Pas encore réalisée
	Préparation des prérequis techniques, organisationnels et financiers pour l'immatriculation des élèves	Pas de bailleur
Expérimentation d'un système rapide de collecte de données	Acquisition de tablettes pour les DPE, IPRO, DCE, responsables de la carte scolaire et les cadres du MEESRS	La BM a accepté de les acheter. Dossier en cours d'élaboration
Mise en place d'un dispositif pour	Définition et adoption des mesures réglementaires (encrage, attribution, profils du personnel, etc.)	

l'évaluation des acquis scolaires	Equipement de la structure en charge de l'évaluation en matériel informatique et en mobilier	
Suivi/évaluation du PTE	Reproduction du PTE. *Diffusion et communication sur les politiques du PTE*	PTE déjà disséminé. Cf. Supra
	Préparation des plans d'actions annuels budgétisés	Plans d'actions élaborées dans le cadre des activités habituelles des services de l'Etat.
	Déclinaison du plan d'action par structure pour exécution	
	Rédaction de rapports trimestriels et annuels de suivi technique et financier	Pas encore réalisée
	Organisation de réunions des groupes thématiques	TDRs élaborés. Réunions des équipes thématiques tenues au cours de la semaine du 18 au 22 février.
Travails préparatoires du PSE	Participation à l'évaluation internationale PASEC 2019 (2ème et 6ème années). Préparatifs ?	Préparations en cours. Financement disponible (UNICEF et AFD)
	Evaluation de la mise en œuvre de la réforme (fondamental)	Non encore réalisée. Atelier de réflexion sur les stratégies d'amélioration de la qualité de la formation initiale des enseignants. Elaboration de la Politique Enseignante en cours avec appui UNESCO. Etude sur le cadre national de certification.
	Etude sur les enfants en dehors de l'école : Elaboration des termes de référence	TDRs en cours d'élaboration ainsi que le recrutement de l'expert
	Partage des résultats et définitions des priorités à insérer dans le PSE	Cf. Revue : priorités pour le nouveau PSE

Promesses de contributions par les PTF pour le PTE[33]

	EN 1000 DE FBU				
	2018	***2019***	***2020***	***Total période***	**En usd**
GPE/PACEF	9 701 564	0	0	9 701 564	5 389 758
UNICEF	4 785 776	2 372 777	1 333 596	8 492 150	4 717 861
BM	6 316 113	18 084 860	15 407 014	39 807 987	22 115 548
World Vision	1 802 375	2 258 855	2 258 855	6 320 086	3 511 159
Handicap International	138 796	88 438	78 991	306 224	170 125
PAM	33 353 890	36 889 920	36 889 920	107 133 730	59 518 739
FNUAP	68 000	68 000	68 000	204 000	113 333
ENABEL	4 847 583	2 161 246	0	7 008 829	3 893 794
RTP	326 540	205 268	116 448	648 256	360 142
ISU/IICBA	0	189 106	0	189 106	105 059
Total Financement disponible	***61 340 637***	***62 318 470***	***56 152 824***	***179 811 931***	***99 895 517***
Fin non encore disponible	1 116 572	40 698 941	15 242 631	57 058 143	31 698 969
TOTAL	62 457 209	103 017 411	71 395 455	236 870 075	***131 594 486***

[33] PTE p.61

TDRs de la Revue

Termes de Référence pour la Revue Conjointe du Secteur Education 2018

1. Contexte

Il est prévu dans les deux documents de panification, en l'occurrence le PSDEF 2012-2020 et le PTE 2018-2020, une revue sectorielle annuelle, qui requiert la participation des acteurs étatiques du secteur et les PTF. Dans ce cadre, l'UNICEF, en sa qualité de chef de file des PTF et en étroite collaboration avec ces derniers, accompagne le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre des objectifs inscrits dans ces documents. La revue sectorielle qui fera l'objet d'un atelier pour lequel ces TDRs sont élaborés, concerne l'exécution du Plan d'Actions Triennal Budgétisé (PATB) 2018-2020, et plus particulièrement le Plan d'Action 2018. Cette revue est aussi une opportunité pour analyser l'état actuel des indicateurs, au regard des objectifs du PSDEF et du PTE.

Malgré le retard dans la mobilisation/exécution d'importants financements comme le prochain don du PME, de l'AFD et celui de la Banque Mondiale, toujours en cours d'instruction, plusieurs activités de ce PATB sont en exécution depuis le début de l'année 2018. Conformément aux dispositions institutionnelles contenues dans le PTE, le Gouvernement convie donc ses cadres du secteur Education et les PTF a une revue qui portera sur les réalisations de l'année 2018, en vue d'apprécier les progrès réalisés, les contraintes rencontrées, ainsi que les leçons pouvant être tirées de la mise en œuvre du PATB. La revue du PA 2018 permettra de procéder aux premiers ajustements en vue d'assurer une réalisation efficace et efficiente du PTE dans son ensemble. Il faut signaler ici qu'une revue a été réalisée en 2017, et des recommandations ont été formulées. La revue 2018 sera aussi une occasion de vérifier si ces recommandations ont été suivies ainsi que les contraintes dont les impacts ont perduré.

Le processus de la revue devra être mené conformément aux dimensions de toute revue sectorielle conformément aux indications du PME. C'est à dire qu'elle doit être un outil de suivi et un instrument de changement. La revue doit également être inclusive et participative, basée sur des données fiables et en cohérence avec les cadres politiques communs. (Cf. Méthodologie pour ces aspects). Il est aussi important de souligner ici que les principales recommandations et les mécanismes de leur suivi seront consignés dans un aide-mémoire que les principaux acteurs seront appelés à agréer.

2. Périmètre de la revue

- L'état actuel des indicateurs par rapport aux objectifs du PSDEF et du PTE. Il s'agit particulièrement des indicateurs **d'accès, de qualité, d'équité et de gouvernance**. Il faudra focaliser l'attention sur les taux de redoublement et d'abandons qui marquent une tendance à la hausse (Cf. BPSE, S.I.G.E.)
- L'analyse de l'impact des mesures et actions menées sur ces indicateurs (Cf. gestionnaires du système : DGEF, IGE, Bureaux pédagogiques…)

- L'analyse des actions du PATB 2018-2020, réalisées en 2018. Deux domaines sont concernés : (1) l'Enseignement des Métiers et la Formation Professionnelle et (2) l'Amélioration de la Gouvernance Scolaire
- Les états financiers : identifications d'actions prévues dans le PATB financées et celles non financées. Analyser aussi le niveau de couverture des besoins, les procédures de décaissement et les contraintes administratives
- Identification des points clé à intégrer dans l'aide-mémoire
- Identification des axes stratégiques pour le prochain PSE

Pour ce qui concerne les actions prévues dans le PATB 2018, les domaines suivants sont concernés :

Pour l'EMFP

- L'expansion des effectifs
- L'amélioration de la gestion des EMFP
- L'insertion professionnelle des lauréats et le renforcement des partenariats avec le secteur privé

Concernant la gouvernance scolaire

- Le renforcement de l'encadrement de proximité
- Amélioration de la récolte et de la gestion des données sur la scolarisation (Cf. BPSE et S.I.G.E.)
- La géolocalisation des écoles
- La préparation du PSE post-PTE

3. Objectifs de la revue

Objectifs généraux de la revue :

- Apprécier l'état actuel des indicateurs de scolarisation et faire le bilan de la mise en œuvre des activités du PATB 2018-2020 inscrites au titre de l'année 2018. Il s'agit aussi d'identifier les contraintes qui ont bloqué ou retardé la réalisation des objectifs prévus et de formuler des recommandations d'amélioration pour les années suivantes.

Objectifs spécifiques

- Vérifier si les recommandations de la revue précédente ont été suivies
- Analyser l'état actuel des indicateurs au regard des objectifs du PSDEF et du PTE
- Evaluer les écarts entre les activités prévues dans le PATB 2018 et celles réalisées

- Identifier les obstacles et les contraintes qui ont bloqué ou retardé l'exécution d'actions prévues (obstacles relatifs aux textes, difficultés d'ordre administratif, difficultés de coordination des actions, de suivi de l'exécution…)
- Analyser l'efficacité et l'efficience des stratégies utilisées pour la mise en œuvre (cibles, procédures, ressources mobilisées, difficultés liées au rapportage…)
- Apprécier l'adéquation du cadre organisationnel et institutionnel par rapport aux éléments de contexte socioéconomique (blocages liés aux textes légaux, à l'attribution de responsabilités, questions liées à la motivation des cibles et des personnels…)
- Analyser l'efficience des montages financiers : couverture des besoins, processus de passation des marchés, délais de décaissement…
- Identifier les principaux axes stratégiques pour le prochain PSE

4. Résultats attendus :

- Les indicateurs sont analysés et les facteurs de progrès ou d'absence de progrès sont identifiés
- Les actions réalisées prévues dans le PATB 2018 sont identifiées ainsi que leurs impacts
- Les actions non réalisées sont identifiées ainsi que les raisons explicatives de la non réalisation ou des retards constatés
- La disponibilité et l'efficience des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues sont analysées
- La disponibilité des ressources financières est analysée, en particulier au niveau de la couverture des besoins et du rythme des décaissements
- L'impact des actions réalisées sur l'évolution des indicateurs d'accès et de qualité est analysé et des recommandations pour les améliorer sont formulées
- Des recommandations sont formulées pour améliorer le PATB version 2019 et 2020
- Les principaux axes stratégiques pour le prochain PSE sont identifiés au regard des situations constatées lors de la revue et des blocages constatés

5. Méthodologie

Le Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle, à travers le BPSE, avec l'appui de l'UNICEF, ont la responsabilité de conduire le processus de la revue, au niveau des documents de travail, et de la logistique. Au niveau des documents de travail, ces partenaires ont eu recours aux services d'un consultant.

Le processus de la revue implique donc :

- La rédaction des présents TDRs de la revue qui doivent requérir le consensus du Ministère et des partenaires
- Une collecte d'informations et de données auprès des services concernés sur l'état d'avancement des actions prévues dans le PATB Pour cela, une matrice a été

confectionnée et est utilisée pour la récolte des données auprès des cadres en charge de la mise en œuvre des actions prévues.

- La rédaction d'un document de travail, qui comprendra les informations sur: (1) l'état des indicateurs d'accès et de qualité, ainsi que des suggestions de recommandations au regard des situations constatées au cours de la période de collecte des données ; (2) un bref rappel des principaux constats et des recommandations de la revue 2017 ; (3) les actions réalisées et celles non réalisées pour le PATB 2018, ainsi que des obstacles identifiés
- Des notes succinctes pour orienter les débats par thématique
- L'aide-mémoire qui sera rédigé sur base des principaux constats et des recommandations issus des débats des participants à la revue

Les TDRs ainsi que le document de travail seront partagés avant la revue proprement dite entre le Ministère et les partenaires pour des amendements éventuels conformément au calendrier convenu avec l'UNICEF. Il convient de signaler aussi qu'en aval, au niveau des résultats de l'atelier, un aide-mémoire sera préparé sur base des résultats des débats et des recommandations consensuelles. Pour éviter des pertes de temps, un draft sera préparé avec l'appui d'un consultant et sera enrichi et corrigé à la fin de la revue.

6. Organisation de l'atelier

a) Les participants à l'atelier

L'effectif des participants s'élèvera à plus ou moins 60 personnes, soit 20 personnes par thématique (EMFP et Gouvernance scolaire). Il est, en effet, proposé de centrer les échanges sur trois thématiques :

- L'état actuel des indicateurs et l'impact des actions menées (campagnes de sensibilisation, mise à disposition d'outils de travail, l'effet des textes légaux…). Projection des axes stratégiques du prochain PSE au regard des déficits constatés
- L'analyse des réalisations du PATB 2018 et propositions d'amélioration du PATB 2019 et 2020, au regard des contraintes constatés sur le PATB 2018
- Analyse des processus financiers. Il sera réalisé un état des lieux des activités prévues dans le PETB financées et celles qui ne le sont pas encore, et proposer des actions de plaidoyer pour la libération des ressources. Il est possible aussi de formuler des propositions pour des réaffectations de ressources au regard des contraintes constatées.

Proposition de la répartition des participants par thématique :

a) Analyse des indicateurs :

Un représentant de la 2ème Vice-Présidence

- Directeur Général de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Deux cadres de la DGEMFP
- Un délégué de l'ENABEL affecté dans le projet EM et FP
- Le Directeur Général de l'Enseignement Fondamental ou son délégué
- Un délégué de la DGBP
- Un délégué de la DGRH
- Deux cadres du BPSE
- Le directeur du BECEF
- Un représentant du Ministère de la Fonction Publique
- Deux professeurs de l'ENS, section sciences de l'ingénieur
- Un professeur de l'ENS,
- Un professeur de l'IPA
- Un professeur de la FPSE
- Deux représentants syndicaux
- Un représentant des parents
- Un représentant des employeurs des lauréats EMFP
- Un ou plusieurs représentants des ONG

Analyse des réalisations du PATB 2018

- Un représentant de la 2ème Vice-Présidence
- Un délégué du Ministère des Finances
- Un délégué de l'AFD
- Un délégué de l'UNICEF
- Un délégué de la Banque Mondiale
- Le Directeur Général de l'Enseignement Fondamental
- Le Directeur Général des Bureaux Pédagogiques
- Le Directeur Général des Ressources Humaines
- Le Directeur Général de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle
- Deux conseillers de la DGEMFP
- Deux cadres du BPSE
- Le responsable du SIGE
- Un délégué de la Direction Générale des Finances (Education)
- Le directeur de Radio Nderagakura
- Deux inspecteurs, 1 Mairie de Bujumbura et 1 intérieur

- Deux membres de CGE : 1 Mairie et 1 Intérieur
- Un représentant syndical
- Un représentant des parents d'élèves
- Un ou plusieurs représentants des ONG

Analyse des états financiers

- Un représentant de la 2ème Vice-Présidence
- Un représentant du Ministère des Finances
- Le DG chargé des Finances/Education ou son délégué
- Un représentant de l'ENABEL
- Un représentant de l'UNICEF
- Un représentant de l'AFD
- Un représentant de la Banque Mondiale
- Le directeur du Budget secteur Education
- Deux cadres du BPSE
- Deux DPE : 1 Mairie et 1 Intérieur
- Deux DCE : 1 Mairie et 1 Intérieur
- Deux directeurs d'établissement : 1 Mairie et 1 Intérieur
- Deux représentants syndicaux du secteur Education
- Un représentant des parents
- Un ou plusieurs représentants des ONG

b) Timing de l'atelier : Dates proposées : les 20 et 21 mars 2019. Programme détaillé de l'atelier

Jour 1 : le 20 mars 2019		
Heure	**Activité**	**Responsable**
8h30 – 9H	Installation des invités et des participants	Délégués du MEFTP et du MESRS
9h - 9h30	Discours d'ouverture de l'atelier	Ministre de l'Education et de la Formation Professionnelle
9h30 - 9h45	Présentation de l'agenda de la Revue	Modérateur BPSE
9h45 – 10h	Exposé sur le suivi des recommandations de la revue 2017	Cadre BPSE
10h - 10h30	Exposé sur l'état des indicateurs et les performances du secteur	Cadre BPSE
10h30- 11h	Discussions sur l'état des indicateurs	Cadre BPSE/Consultant
11h	Pause-café	
11h30 - 12h	Exposé sur l'état des réalisations du PA 2018 et contraintes identifiées	MEFTP/Consultant
12h – 12h30	Exposé sur les principaux constats concernant les données financières	MEFTP/Consultant
12h30 – 13h15	Questions en plénière	Cadre BPSE/ Consultant
13H15	Pause déjeuner	
14H-15H	Consignes et résultats attendus pour les travaux en groupes Répartition des participants en groupes	UNICEF/Consultant
15H-15H30	Synthèse de la journée	
Journée 2 : le 21 mars 2017		
8h30 – 10H30	Installation des participants/travaux en groupes par thématique	Modérateur/consultant
10h30	Pause-café	
11h – 12h	Poursuite des travaux en groupes	Modérateur/consultant
12H – 13H	Mise en commun en plénière par thématique	Modérateur/consultant
13H	Pause-déjeuner	
14h00 - 14h30	Synthèse des recommandations	Cadre BPSE/Consultant
14h30 - 15h30	Identification des points clé à intégrer dans l'aide-mémoire	Cadre BPSE/Consultant
15h30 – 16h	Evaluation de la revue et clôture (prévoir une fiche d'évaluation)	Modérateur/Autorité MEFTP

Plan provisoire de l'aide-mémoire

Introduction Contexte

1. Rappel des enjeux de l'école fondamentale au Burundi
2. Les défis persistants du système
 - 2.1. L'écart entre forte demande de scolarisation et les capacités de la satisfaire
 - 2.2. La faiblesse des indicateurs d'efficacité
 - 2.3. La formation initiale et continue des enseignants
 - 2.4. Les capacités de suivi/accompagnement des enseignants
 - 2.5. Le parc réduit de l'EMFP
3. Actualisation du montage financier
4. Préparation du prochain PSE/Axes stratégiques prioritaires

Principales recommandations

Annexe : tableaux des principaux indicateurs de scolarisation